

BELGISCHE SENAAAT

ZITTING 1997-1998

2 JULI 1998

Wetsontwerp houdende instemming met de volgende Internationale Akten:

- 1^o Protocol bij het Noord-Atlantisch Verdrag betreffende de toetreding van de Republiek Hongarije;
- 2^o Protocol bij het Noord-Atlantisch Verdrag betreffende de toetreding van de Republiek Polen;
- 3^o Protocol bij het Noord-Atlantisch Verdrag betreffende de toetreding van de Tsjechische Republiek;

ondertekend te Brussel op 16 december 1997

VERSLAG

NAMENS DE COMMISSIE VOOR DE
BUITENLANDSE AANGELEGENHEDEN
UITGEBRACHT
DOOR DE HEER **HATRY**

Aan de werkzaamheden van de Commissie hebben deelgenomen:

1. Vaste leden: de heren Vautmans, voorzitter; Bourgeois, Ceder, Destexhe, Devolder, Hostekint, mevrouw Lizin, de heer Mahoux, mevrouw Mayence-Goossens, de heer Nothomb, mevrouw Sémer, de heer Staes, de dames Thijs en Willame-Boonen.
2. Plaatsvervangers: de heren Erdman, Lallemand, Poty, Van Goethem en Hatry, rapporteur.
3. Andere senator: de heer Jonckheer.

Zie:

Gedr. St. van de Senaat:

1-1027 - 1997/1998:

Nr. 1: Wetsontwerp.

SÉNAT DE BELGIQUE

SESSION DE 1997-1998

2 JUILLET 1998

Projet de loi portant assentiment aux Actes internationaux suivants:

- 1^o Protocole au Traité de l'Atlantique Nord sur l'accession de la République de Hongrie;
- 2^o Protocole au Traité de l'Atlantique Nord sur l'accession de la République de Pologne;
- 3^o Protocole au Traité de l'Atlantique Nord sur l'accession de la République Tchèque;

signés à Bruxelles le 16 décembre 1997

RAPPORT

FAIT AU NOM
DE LA COMMISSION DES AFFAIRES
ÉTRANGÈRES
PAR M. **HATRY**

Ont participé aux travaux de la commission:

1. Membres effectifs: MM. Vautmans, président; Bourgeois, Ceder, Destexhe, Devolder, Hostekint, Mme Lizin, M. Mahoux, Mme Mayence-Goossens, M. Nothomb, Mme Sémer, M. Staes, Mmes Thijs et Willame-Boonen.
2. Membres suppléants: MM. Erdman, Lallemand, Poty, Van Goethem et Hatry, rapporteur.
3. Autre sénateur: M. Jonckheer.

Voir:

Document du Sénat:

1-1027 - 1997/1998:

N° 1: Projet de loi.

INHOUD

SOMMAIRE

	Blz.		Pages
A. INLEIDING VAN DE RAPPORTEUR	3	A. INTRODUCTION DU RAPPORTEUR	3
B. INLEIDENDE UITEENZETTING VAN DE MINISTER VAN BUITENLANDSE ZAKEN .	14	B. EXPOSE INTRODUCTIF DU MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES	14
1. Historisch overzicht	15	1. Historique	15
2. De aanpassing van het bondgenootschap	15	2. L'adaptation de l'Alliance	15
3. De uitbreiding van de NAVO	16	3. L'élargissement de l'OTAN	16
4. «Open door»: geen nieuwe breuklijnen in Europa	16	4. Pas de nouvelles scissions en Europe, grâce à la politique de la «porte ouverte»	16
5. Verbintenissen voor België als gevolg van een NAVO-uitbreiding	18	5. Obligations incombant à la Belgique du fait de l'élargissement de l'OTAN	18
6. De kosten van de uitbreiding	18	6. Le coût de l'élargissement	18
7. Het Belgisch NAVO-lidmaatschap blijft een vitaal en essentieel veiligheidsbelang	19	7. L'adhésion à l'OTAN reste un facteur vital et essentiel de la sécurité de la Belgique	19
8. De fundamentele waarde van de Atlantische soli- dariteit	20	8. La valeur fondamentale de la solidarité atlantique	20
9. Wat wordt de verhouding met Rusland?	20	9. L'avenir des relations avec la Russie?	20
10. Ontwapening	22	10. Désarmement	22
C. BESPREKING	24	C. DISCUSSION	24
D. STEMMINGEN	26	D. VOTES	26
BIJLAGEN	27	ANNEXES	27
1. Uiteenzetting van de heer Bronislaw Geremek, minister van Buitenlandse Zaken van de Repu- bliek Polen (18 februari 1998)	28	1. Exposé introductif de M. Bronislaw Geremek, ministre des Affaires étrangères de la Républi- que de Pologne (18 février 1998)	28
2. Uiteenzetting van de heer Robert Mroziejewicz, onderstaatssecretaris van Defensie van de Republiek Polen (18 februari 1998)	31	2. Exposé de M. Robert Mroziejewicz, sous- secrétaire d'État au ministère de la Défense nationale de la République de Pologne (18 février 1998)	31
3. Uiteenzetting van de heer Jaroslav Sedivy, minister van Buitenlandse Zaken van de Tsjе- chische Republiek (1 april 1998)	34	3. Exposé de M. Jaroslav Sedivy, ministre des Affaires étrangères de la République tchèque (1 ^{er} avril 1998)	34
4. Uiteenzetting van de heer Lászkó Kovács, minister van Buitenlandse Zaken van Honga- rije (21 april 1998)	38	4. Exposé de M. Lászkó Kovács, ministre des Affaires étrangères de la Hongrie (21 avril 1998)	38

A. INLEIDING VAN DE RAPPORTEUR**1. De NAVO**

De inleidende uiteenzetting van de minister van Buitenlandse Zaken had hoofdzakelijk betrekking op de veranderingen die de NAVO reeds ondergaan heeft of zal moeten ondergaan. Daarom zal de rapporteur het in zijn inleiding. Vooral hebben over de situatie in de drie landen die kandidaat zijn voor toetreding.

Uit deze uiteenzetting zou ik hoofdzakelijk enkele punten willen onthouden die belangrijk lijken voor de toekomstige betrekkingen binnen de Noord-Atlantische Verdragsorganisatie, die uitgebreid wordt van 16 tot 19 leden.

De NAVO-geschiedenis(1) bestaat uit volgende feiten:

1945: Einde van de Tweede Wereldoorlog en oprichting van de Verenigde Naties.

1948: België, Frankrijk, Luxemburg, Nederland en het Verenigd Koninkrijk ondertekenen het Verdrag van Brussel over collectieve zelfverdediging.

1949: In Washington tekenen twaalf landen een verdrag dat leidt naar de oprichting van de North Atlantic Treaty Organization — NATO. Het gaat om België, Canada, Denemarken, Frankrijk, IJsland, Italië, Luxemburg, Nederland, Noorwegen, Portugal, het Verenigd Koninkrijk en de Verenigde Staten.

1952: Griekenland en Turkije worden lid en de NAVO opent het hoofdkwartier in Parijs.

1955: De Duitse Bondsrepubliek treedt toe. Als reactie richten Albanië, Bulgarije, de DDR, Hongarije, Polen, Roemenië, de Sovjet-Unie en Tsjecho-Slowakije het Warschaupact op.

1966: Frankrijk trekt zich terug uit de militaire structuur van de NAVO.

1967: Opening van het NAVO-hoofdkwartier in Brussel (Evere).

1975: Ondertekening van de Slotakte CVSE in Helsinki.

1979: Dubbelbesluit tot stationering van Amerikaanse kruisraketten in Europa.

1982: Spanje wordt het zestiende NAVO-lid.

1987: Akkoord Reagan-Gorbatsjov over de verwijdering van kernwapens van middellange afstand (INF-verdrag).

1989: Val van het IJzeren Gordijn en de Berlijnse Muur.

Zie *De Morgen*, 8 juli 1997

A. INTRODUCTION DU RAPPORTEUR**1. L'OTAN**

L'exposé introductif du ministre des Affaires étrangères portant essentiellement sur les transformations qu'a déjà subies ou que devra subir l'OTAN, le rapporteur consacrera cette introduction surtout à la situation des trois pays candidats à l'adhésion.

De l'exposé du ministre, je voudrais essentiellement retenir quelques points qui me paraissent importants pour les relations futures au sein de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, élargie de 16 à 19 membres.

La chronologie de l'OTAN (1) a été la suivante:

1945: Fin de la Seconde guerre mondiale. Création des Nations Unies.

1948: La Belgique, la France, le Luxembourg, les Pays-Bas et le Royaume-Uni signent le Traité de Bruxelles de légitime défense collective.

1949: Douze pays signent à Washington ce qui va donner naissance à l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord - OTAN. Ces pays sont la Belgique, le Canada, le Danemark, la France, l'Islande, l'Italie, le Luxembourg, les Pays-Bas, la Norvège, le Portugal, le Royaume-Uni et les États-Unis.

1952: Adhésion de la Grèce et de la Turquie. L'OTAN installe son quartier général à Paris.

1955: La République fédérale d'Allemagne devient membre de l'OTAN. En réaction, l'Albanie, la Bulgarie, la RDA, la Hongrie, la Pologne, la Roumanie, l'Union soviétique et la Tchécoslovaquie signent le Pacte de Varsovie.

1966: La France se retire de la structure militaire de l'OTAN.

1967: Ouverture du quartier général de l'OTAN à Bruxelles (Evere).

1975: Signature à Helsinki de l'Acte final sur la CSCE.

1979: Double décision de stationner des missiles de croisière américains en Europe.

1982: L'Espagne devient le seizième membre de l'OTAN.

1987: Accord Reagan-Gorbatsjov sur le retrait des armes nucléaires à moyenne portée (Traité INF).

1989: Chute du Rideau de Fer et du Mur de Berlin.

Voir *De Morgen* du 8 juillet 1997

1990: In de verklaring van Londen zegt de NAVO bereid te zijn tot opname van nieuwe leden uit Midden- en Oost-Europa. Polen, Hongarije en de Tsjechische Republiek worden meteen als grootste kanshebbers bestempeld.

1997: De top van Madrid beslist Polen, Hongarije en de Tsjechische Republiek te laten toetreden.

De NAVO is in 1949 opgericht maar tussen 1947 en 1949 hebben zich andere even belangrijke gebeurtenissen voorgedaan, die nu allemaal herdacht worden: het Marshall-plan, de luchtbrug met Berlijn, de oprichting van de Duitse Bondsrepubliek (en de invoering van de Duitse mark). Binnenkort zullen we ook de vijftigste verjaardag herdenken van de Frans-Duitse verzoening in 1951, toen de EGKS werd opgericht.

De NAVO is na zijn oprichting in 1949 niet vaak uitgebreid. Deze uitbreidingen vonden plaats in 1952, 1955 en 1982. De gebeurtenis die wij in de loop van de volgende maanden zullen meemaken, is dus zeker van belang.

Sinds 1989 heeft de NAVO zich kunnen aanpassen aan de nieuwe omstandigheden, die aanleiding hebben gegeven tot veranderingen binnen de Alliantie maar ook bij alle huidige leden. De NAVO heeft 12 verzoeken tot toetreding van nieuwe leden ontvangen. Er heeft bovendien een externe structurele aanpassing plaatsgevonden, met de oprichting van:

- een Euro-Atlantische Partnerschapsraad,
- een gezamenlijke Permanente Raad NAVO-Rusland,
- een Partnerschapscharter met Oekraïne.

Voorts zal de NAVO niet alleen aan al haar nieuwe leden maar ook aan de oude leden de volgende voorwaarden opleggen:

- strikte naleving van de waarden van democratie en vrijheid,
- een leger dat geleid wordt volgens democratische beginselen en aan de burgerlijke macht onderworpen is,
- goede verstandhouding met de buurlanden,
- eerbied voor de mensenrechten,
- eerbied voor de minderheden.

Wij zullen de gelegenheid krijgen op basis van de houding van de drie kandidaten na te gaan of deze voorwaarden wel bevredigend zijn.

Er zij opgemerkt dat de NAVO geen economische voorwaarden oplegt maar wel eist dat er voldoende overheidsfondsen zijn om de kosten te dragen, multilateraal ten aanzien van de NAVO en bilateraal op binnenlands en buitenlands vlak.

1990: Dans la déclaration de Londres, l'OTAN se dit prête à accueillir en son sein des pays d'Europe centrale et orientale. La Pologne, la Hongrie et la République tchèque sont d'emblée considérées comme les candidats favoris à l'adhésion.

1997: Le Sommet de Madrid décide d'admettre la Pologne, la Hongrie et la République tchèque.

Rappelons aussi que concomitamment avec la création de l'OTAN en 1949 se situent d'autres événements aussi importants, que nous commémorons tous entre 1947 et 1949: le Plan Marshall, le pont aérien de Berlin, la création de la RFA (et du DEM) en attendant le cinquantenaire de la réconciliation franco-allemande de 1951 avec la CECA.

Les élargissements de l'OTAN ont été rares, après sa création en 1949. Ces élargissements ont eu lieu en 1952, 1955 et en 1982. Il faut donc donner toute son importance à l'événement que nous allons vivre au cours des prochains mois.

Depuis 1989, l'Alliance a su s'adapter aux circonstances nouvelles qui ont d'ailleurs entraîné l'adaptation interne de l'Alliance ainsi que dans le chef de tous ses membres actuels. Elle a recueilli les demandes d'adhésion de nouveaux membres au nombre de 12. En outre, une adaptation structurelle externe a eu lieu, avec la création:

- d'un Conseil de partenariat Euro-Atlantique,
- d'un Conseil conjoint permanent OTAN-Russie,
- d'une Charte de partenariat avec l'Ukraine.

Il y a lieu de souligner également les conditions que l'Alliance va imposer à tous ses nouveaux membres, autant qu'aux anciens:

- le respect strict des valeurs de démocratie et de liberté,
- une armée dirigée selon des principes démocratiques et dépendante de l'ordre civil,
- une bonne entente avec les pays voisins,
- le respect des droits de l'homme,
- le respect des minorités.

Nous aurons l'occasion de voir à l'attitude des trois candidats que ces conditions sont bien satisfaites.

Il convient de noter que l'OTAN n'impose pas de conditions économiques, mais bien un niveau de disponibilités de ressources publiques permettant de supporter les coûts découlant, tant multilatéralement, vis-à-vis de l'OTAN que, bilatéralement, les dépenses propres, sur le plan intérieur et extérieur.

De Top van Madrid heeft willen onderstrepen dat de NAVO geen aanleiding mocht geven tot nieuwe opdelingen in Europa: er mag zich geen tweede Yalta voordoen. De NAVO-structuren blijven open in de toekomst, zelfs indien nieuwe leden, zoals ook in het verleden, bij eenparigheid toegelaten moeten worden.

Voor België individueel blijft de voornaamste verbintenis het waarborgen van de collectieve veiligheid, volgens artikel 5 van het Verdrag.

De kostprijs van de operatie blijft voor ons land binnen redelijke grenzen en zonder verzwaring van de lasten. De deelneming van de drie nieuwe leden, blijft zowel intern als extern verenigbaar met hun economische en financiële toestand. De genomen maatregelen doen geen afbreuk aan de fundamentele waarden van Atlantische solidariteit. Zij brengen de toekomstige betrekkingen met Rusland niet in het gedrang en staan de verdere ontwapening van de individuele leden van de NAVO niet in de weg, voor zover zij ontwapening wenselijk achten en verenigbaar met de algemene organisatie van de NAVO.

2. De kandidaat-leden ten aanzien van de NAVO

Aangezien de minister een groot deel van zijn uitspraak heeft gewijd aan de toestand van België binnen de NAVO en aan de organisatie zelf, willen we nu nagaan in welke omstandigheden de drie nieuwe partners hun intrede doen in de NAVO.

Hongarije, de Tsjechische Republiek en Polen voldoen alle drie aan de bovengenoemde vereisten van een democratie.

Elk van de drie landen heeft sinds 1989 twee of drie verkiezingen achter de rug. Iedereen erkent dat deze verkiezingen democratisch verlopen zijn en regeringen aan de macht hebben gebracht die gelegitimeerd en verkozen zijn door het algemeen kiesrecht. Bovendien verschillen de partijen of de coalities die aan de macht gekomen zijn — driemaal in Hongarije en in Polen — aanzienlijk van de voorgaande machthebbers. De Tsjechoslovaakse regering eerst en de Tsjechische regering nadien hebben ten gevolge van democratische verkiezingen eveneens wijzigingen ondergaan naar gelang van de populariteit van de heersende partijen of coalities.

In zekere mate stemt het schema van de terugkeer naar de democratie in deze landen overeen met schommelingen in de populariteit bij het kiezerskorps die sterk gelijken op wat de huidige NAVO-leden na de bevrijding hebben meegemaakt toen men na de tweede wereldoorlog opnieuw de democratie heeft ingevoerd. Ook in West-Europa hebben we snelle machtswisselingen meegemaakt, samen met het op-

Le Sommet de Madrid a tenu à souligner que l'OTAN ne pouvait être source de nouvelles divisions en Europe: il ne doit pas se produire un nouveau Yalta. Les structures de l'OTAN restent ouvertes pour l'avenir, même si l'accession de nouveaux membres devra, comme par le passé, se faire à l'unanimité.

Pour la Belgique, à titre individuel, l'engagement principal reste la garantie de sécurité collective, selon l'article 5 du Traité.

Le coût de l'opération reste pour notre pays dans des limites convenables et sans aggravation des charges. La participation des trois nouveaux membres tant sur le plan interne qu'externe est compatible avec leur situation économique et financière. Les mesures adoptées ne portent pas atteinte aux valeurs fondamentales de solidarité atlantique. Elles ne compromettent pas l'avenir des relations avec la Russie et n'empêchent nullement la poursuite d'opérations de désarmement pour les membres individuels de l'OTAN dans tous les domaines où ceux-ci jugeront qu'un désarmement est souhaitable et compatible avec l'organisation globale de l'OTAN.

2. Les pays candidats vis-à-vis de l'OTAN

Le ministre consacrant une grande partie de son exposé à la situation de la Belgique au sein de l'OTAN et à cette dernière organisation, il importe que nous nous penchions quelques instants sur les conditions dans lesquelles nos trois nouveaux partenaires et alliés aborderont leur entrée dans l'OTAN.

La Hongrie, la République tchèque et la Pologne ont tous les trois satisfait aux tests de conformité à la démocratie.

Chacun des trois pays a connu, depuis 1989, deux ou trois élections dont tout le monde reconnaît qu'elles ont été organisées démocratiquement et ont porté au pouvoir des gouvernements légitimés par la désignation au suffrage universel. Qui plus est, les partis ou les coalitions qui ont été portés au pouvoir, à trois reprises en Hongrie et en Pologne diffèrent chaque fois considérablement de ceux qui les avaient précédés. Les gouvernements tchécoslovaque, d'abord, et tchèque ensuite, se sont vus également modifiés suite à des élections démocratiques en fonction de la popularité des partis ou des coalitions au pouvoir.

Dans une certaine mesure, le schéma de retour à la démocratie de ces pays correspond à des fluctuations de popularité au sein du corps électoral qui sont très similaires à ce qu'ont connu les pays actuellement membres de l'OTAN après la libération et après le retour à la démocratie instaurée après la deuxième guerre mondiale. Nous aussi, en Europe occidentale, avons connu des alternances rapides au pouvoir,

komen en het verdwijnen van nieuwe politieke partijen.

De andere criteria die de NAVO oplegt om de uitdagingen van een moderne democratische maatschappij aan te gaan, namelijk de eerbied voor de rechten van de mens, de eerbied voor de minderheden en de organisatie van een leger dat aan de burgerlijke macht onderworpen is, worden in de drie kandidaat-landen perfect in acht genomen.

3. Het huidige stadium van integratie van de drie landen in het democratische Europa

De Europese integratie is op dit ogenblik opgebouwd als volgt:

assorties de la naissance et de la disparition de nouveaux partis politiques.

Les autres critères avancés par l'OTAN pour répondre au défi de la société démocratique moderne, à savoir le respect des droits de l'homme, le respect des minorités et l'organisation d'une armée soumise au pouvoir civil, sont parfaitement respectés dans les trois pays candidats.

3. L'état actuel de l'intégration des trois pays dans l'Europe démocratique

L'architecture de l'intégration européenne se présente aujourd'hui comme suit:

	NAVO OTAN	Partnerschap voor de vrede — Partenariat pour la paix	EU UE	WEU UEO
België. — <i>Belgique</i>	X		X	X
Groot-Brittannië. — <i>Grande-Bretagne</i>	X		X	X
Frankrijk. — <i>France</i>	X		X	X
Duitsland. — <i>Allemagne</i>	X		X	X
Griekenland. — <i>Grèce</i>	X		X	X
Italië. — <i>Italie</i>	X		X	X
Luxemburg. — <i>Luxembourg</i>	X		X	X
Nederland. — <i>Pays-Bas</i>	X		X	X
Portugal. — <i>Portugal</i>	X		X	X
Spanje. — <i>Espagne</i>	X		X	X
Denemarken. — <i>Danemark</i>	X		X	*
Canada. — <i>Canada</i>	X			
Verenigde States. — <i>États-Unis</i>	X			
IJsland. — <i>Islande</i>	X			#
Noorwegen. — <i>Norvège</i>	X			#
Turkije. — <i>Turquie</i>	X			#
Albanië. — <i>Albanie</i>		X		
Armenië. — <i>Arménie</i>		X		
Azerbeidzjan. — <i>Azerbaïdjan</i>		X		
Belarus. — <i>Belarus</i>		X		
Georgië. — <i>Géorgie</i>		X		
Kazakstan. — <i>Kazachstan</i>		X		
Kirgizstan. — <i>Kirgizstan</i>		X		
Macedonië. — <i>Macédonie</i>		X		
Rusland. — <i>Russie</i>		X		
Slovenië. — <i>Slovénie</i>		X		
Oekraïne. — <i>Ukraine</i>		X		
Oostenrijk. — <i>Autriche</i>		X	X	*
Finland. — <i>Finlande</i>		X	X	*
Zweden. — <i>Suède</i>		X	X	*
Malta. — <i>Malte</i>		X		
Moldavië. — <i>Moldavie</i>		X		
Turkmenistan. — <i>Turkmenistan</i>		X		
Oezbekistan. — <i>Ouzbékistan</i>		X		
Bulgarije. — <i>Bulgarie</i>		X		†
Tsjechische Republiek. — <i>République tchèque</i>	0	X		†
Estland. — <i>Estonie</i>		X		†
Hongarije. — <i>Hongrie</i>	0	X		†
Letland. — <i>Lettonie</i>		X		†
Litouwen. — <i>Lituanie</i>		X		†
Polen. — <i>Pologne</i>	0	X		†
Roemenië. — <i>Roumanie</i>		X		†

	NAVO — OTAN	Partnerschap voor de vrede — Partenariat pour la paix	EU — UE	WEU — UEO
Slowakije. — <i>Slovaquie</i>		x		†
Ierland. — <i>Irlande</i>			x	*
Total	16	27	15	10

Bron: The Economist, 1 juni 1996.

OVSE: De Organisatie voor Veiligheid en Samenwerking in Europa (OVSE) omvat de leden van de NAVO en van het Partnerschap voor de Vrede, alsook Bosnië, Kroatië, Cyprus, het Vaticaan, Monaco, Tadzjikistan, San Marino en Zwitserland.

o In 1997 in Madrid toegelaten.

* Waarnemer.

† Geassocieerde partner.

Geassocieerd lid.

Hieraan dient men nog de Europese Vrijhandelsassociatie toe te voegen, samengesteld uit Zwitserland, Noorwegen, IJsland en Liechtenstein. Dezelfde landen, met uitzondering van Zwitserland, maken net als de Europese Unie deel uit van de Europese Economische Ruimte.

4. De economie, steunpilaar van defensie

De economische situatie van de drie kandidaat-landen heeft in de eerste plaats belang voor hun toetreding — en die van hun burens — tot de Europese Unie, maar houdt ook verband met de NAVO.

Het feit dat deze landen het juk van een van de ergste dictaturen van de moderne tijd hebben kunnen afwerpen is uiteraard te danken aan het heroïsche optreden van hun vrijheidsstrijders, maar heeft ook economische grondslagen.

De ondraaglijke last van het sovjetleger, de steunpilaar van de dictatuur in dat land, die meer dan 30% van het netto binnenlands product van de USSR opslorpte, heeft de val van het communistische regime versneld. Hierdoor kon een democratisch regime ontstaan en zijn de individuele vrijheden in ere hersteld, dankzij de vreedzame houding van de laatste sovjet-leider, de heer Gorbatsjov.

De economische situatie van deze landen die op het punt staan toe te treden tot de NAVO, moet worden onderzocht, niet omdat een bepaalde levensstandaard vereist is om deel uit te maken van het Atlantisch Bondgenootschap, maar omdat moet worden nagegaan of de economische groei van die landen hen zal toestaan hun eigen democratische instellingen te ontwikkelen en tegelijkertijd, net als de andere NAVO-partners, een bijdrage te leveren tot de defensieve strijdkrachten die nodig zijn om overal ter wereld de vrijheid te bevorderen.

Source: The Economist, 1^{er} juin 1996.

OSCE: Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe, inclut outre les pays de l'OTAN et du Partenariat pour la paix la Bosnie, la Croatie, Chypre, le Vatican, Monaco, Tadjikistan, Saint-Marin et la Suisse.

o Admis à Madrid en 1997.

* Observateur.

† Partenaire associé.

Membre associé.

À ce tableau, il convient encore d'ajouter l'AELE, composée de la Suisse, de la Norvège, de l'Islande et du Liechtenstein. Ces mêmes pays, sauf la Suisse, font encore partie, comme l'Union européenne, de l'Espace économique européen.

4. L'économie, support et soutien de la défense

La situation économique des trois pays candidats, même si ce problème concerne avant tout l'adhésion des trois pays et de leurs voisins à l'Union européenne, n'est pas sans importance en ce qui concerne l'OTAN.

Il convient en effet de se souvenir que si ces pays ont pu se soustraire au joug d'une des plus terribles dictatures des temps modernes, c'est autant en raison de l'héroïsme de leur combattants pour la liberté, que pour des raisons économiques, qu'ils ont recouvré cette liberté.

En effet, le poids, devenu insupportable — absorbant plus de 30% du produit matériel net de l'URSS — d'une armée soviétique, suppôt de la dictature dans ce pays, a précipité l'effondrement du régime communiste. C'est cet effondrement qui a permis l'établissement de régimes démocratiques de même que la restauration des libertés individuelles, grâce à l'attitude pacifique du dernier responsable soviétique, M. Gorbatchev.

Il est donc important d'examiner dans quelles conditions économiques ces pays abordent leur entrée dans l'OTAN, non pas qu'un niveau de vie déterminé doive être atteint pour faire partie de l'Alliance Atlantique mais essentiellement pour vérifier si leurs perspectives de croissance leur permettent de développer une économie, dont l'expansion permettra, à la fois, de soutenir et de perfectionner des institutions démocratiques mais aussi de développer, en parallèle, avec les autres parties de l'OTAN, des forces défensives garantissant dans le monde, la réussite de la liberté.

Toen Spanje en Portugal lid werden van de NAVO, was de levensstandaard in deze landen aanzienlijk lager dan die van andere of voormalige leden van het Atlantisch Bondgenootschap, wat deze landen niet belet heeft in het Bondgenootschap een belangrijke rol te spelen en een bijdrage van grote betekenis te leveren tot de NAVO.

De drie landen hebben reeds, zowel volgens de voorwaarden van de Europese Unie als volgens die van de NAVO, de eerste noodzakelijke stappen genomen om te worden opgenomen in de groep landen met een markteconomie, zij het op verschillende manieren:

— in Polen: schoktherapie vanaf 1990 en behoud van een niet te verwaarlozen privé-sector tijdens de communistische periode, vooral in de landbouw;

— in Hongarije: snelle invoering van institutionele componenten en van een markteconomie, nog vóór de val van het communisme, en massale investeringen van buitenlands kapitaal;

— in Tsjechoslowakije: streng macro-economisch beleid, aanwezigheid van een traditionele industriële infrastructuur van vóór 1914 en weinig buitenlandse schulden.

De macro-economische cijfers voor deze landen zijn zeer overtuigend. In dit verslag kunnen niet alle elementen worden opgenomen.

Toch kan het tot op zekere hoogte belangrijk zijn de vertrouwensindex te meten, bijvoorbeeld op basis van de buitenlandse investeringen in de drie landen. De hierna volgende gegevens, gebaseerd op het Economisch Bulletin voor Europa van de Verenigde Naties van 1997, bieden een overzicht van deze investeringen sinds 1988.

Deze cijfers zijn veelzeggend. De Russische Federatie buiten beschouwing gelaten, staan de drie kandidaat-landen ver vooraan wat betreft de som van de buitenlandse investeringen sinds 1990 en de omvang van deze investeringen per inwoner in verhouding tot het geheel.

À titre d'illustration, il faut rappeler qu'au moment où le Portugal et l'Espagne sont devenus membres de l'OTAN, le niveau de vie de ces pays était très sensiblement inférieur à celui des autres ou des anciens membres de l'Alliance Atlantique, ce qui n'a pas empêché ces pays de jouer un rôle essentiel dans l'Alliance et d'apporter une contribution très significative à l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord.

À l'heure actuelle, les trois pays ont déjà franchi tant quant aux conditions imposées par l'Union européenne, que par l'OTAN, les premières étapes indispensables à leur intégration dans le groupe des pays attachés à l'économie de marché, même si c'est par des moyens différents:

— thérapie de choc à partir de 1990 et maintien d'un secteur privé non négligeable, en particulier dans le secteur agricole, durant la période communiste, en Pologne;

— introduction rapide des composantes institutionnelles, d'une économie de marché, même avant la chute du communisme, ainsi que l'investissement massif de capitaux de l'étranger en Hongrie;

— gestion macro-économique rigoureuse, existence d'une infrastructure industrielle traditionnelle dès avant 1914 et faible endettement extérieur pour la Tchécoslovaquie.

Les chiffres macro-économiques caractéristiques de ces pays sont extrêmement convaincants. Il n'est pas possible de reprendre tous les éléments relatifs de ces pays dans le rapport.

On peut cependant considérer comme important de mesurer, dans une certaine mesure, l'indice de confiance. Par exemple, sur la base des investissements étrangers dans ces trois pays. Les données qui suivent, établies sur base du Bulletin économique pour l'Europe des Nations Unies de 1997 donne le cumul de ces investissements depuis 1988.

Ces chiffres sont extrêmement parlants. Les trois pays candidats, si l'on excepte la Fédération de Russie, l'emportent, de très loin, pour le cumul des investissements étrangers depuis 1990 et pour l'importance de ceux-ci par habitant par rapport à l'ensemble.

Som van de buitenlandse investeringen Investissements étrangers cumulés	1995 Mio USD	1996 Mio USD	Einde juni 1997 Mio USD Fin juin 1997 en Mio USD
Tsjechische Republiek. — République tchèque	5 854	7 282	7 755
Hongarije. — Hongrie	11 394	13 377	14 853
Polen. — Pologne	2 751	5 492	6 727
Drie kandidaat-landen. — Trois pays candidats	19 999	26 051	29 335

Som van de buitenlandse investeringen — <i>Investissements étrangers cumulés</i>	1995 Mio USD	1996 Mio USD	Einde juni 1997 Mio USD — <i>Fin juin 1997 en Mio USD</i>
14 andere landen van Midden- en Oost-Europa, Baltische Staten en leden van de groep onafhankelijke Staten ontstaan na het uiteenvallen van de USSR. — <i>14 autres pays PECO, États baltes et membres du groupe des États indépendants issus de la dissolution de l'URSS</i>	10 923	15 893	19 196
Totaal: 17 landen. — <i>Total: 17 pays</i>	30 922	42 044	49 731

Bron: Economisch Bulletin voor Europa van de Verenigde Naties, Deel 49, 1997.

Het Britse tijdschrift *The Economist Intelligence Unit* schat de investeringen in de drie betrokken landen voor de periode 1996 tot 2000 als volgt:

Rechtstreekse buitenlandse investeringen
(miljoen USD)

	1996-2000 ⁽¹⁾
Hongarije	12 968
Polen	21 969
Tsjechische republiek	15 466
Slowakije	2 150
Slovenië	3 052
Baltische staten	1 890
Bulgarije	1 428
Roemenië	4 017

⁽¹⁾ Bron: (ramingen) *The Economist Intelligence Unit, Economics in Transition*, 1e trimester 1996.

De cijfers, zowel voor het verleden als voor de toekomst, wekken enorm veel vertrouwen in de drie landen die toetreden tot de NAVO.

De economische vooruitgang in de drie landen verloopt uiteraard niet zonder slag of stoot, maar de ontwikkelingen zijn zonder meer positief. Dat betekent niet dat alle problemen opgelost zijn. De moeilijkheden die de landen hebben gekend, mogen niet worden weggemoffeld: de Tsjechische republiek had problemen met de bankcontrole en met het inefficiënte optreden van de holdings die na de privatisering via coupons de industriële ondernemingen in handen kregen; Polen zat met een slecht functionerende en weinig concurrentiële traditionele zware industrie en met een te grote landbouwbevolking; Hongarije kampte met zware schulden en problemen rond energievoorrading.

Net als de landen van Midden- en Oost-Europa hebben deze drie landen hun buitenlandse handel volledig moeten richten op andere markten dan die welke de meerjarenplannen tijdens het Warschaupact

Source: Bulletin économique pour l'Europe des Nations unies, Volume 49, 1997.

La publication britannique *The Economist Intelligence Unit* estime, pour l'avenir, les investissements, dans les trois économies en question pour la période de 1996 à 2000, aux montants suivants:

Investissements directs étrangers
(USD millions)

	1996-2000 ⁽¹⁾
Hongrie	12 968
Pologne	21 969
République tchèque	15 466
Slovaquie	2 150
Slovénie	3 052
Pays baltes	1 890
Bulgarie	1 428
Roumanie	4 017

⁽¹⁾ Source: (prévisions) *The Economist Intelligence Unit, Economics in Transition*, 1^{er} trimestre 1996.

Il s'agit, tant par le passé que pour l'avenir, d'un vote de confiance massif que révèlent ces chiffres à l'égard de ces trois pays qui se joignent à l'OTAN.

Même si le progrès économique de ces trois pays ne se réalise pas sans choc en retour, l'évolution est nettement positive. Tous les problèmes ne sont pas nécessairement résolus pour autant. On ne saurait passer sous silence les difficultés qu'ils ont connues: problème du contrôle bancaire, difficultés dans l'efficacité des holdings détenteurs du contrôle des entreprises industrielles suite à la privatisation par coupons en République tchèque, importance de l'industrie lourde traditionnelle peu performante et peu compétitive et surtout ampleur de la population agricole en Pologne, et endettement considérable et problèmes de l'énergie, par exemple, en Hongrie.

Par ailleurs, ces trois pays ont dû procéder comme les PECO à une réorientation totale de leur commerce extérieur vers d'autres marchés que ceux que la planification, antérieurement en vigueur, dans le Pacte de

hun hadden aangewezen. De ineenstorting van de traditionele industrieën leidde tijdens de eerste jaren na de val van het sovjetimperium tot een enorme inkrimping van het binnenlands product.

De economische situatie van deze landen wordt verder gekenmerkt door een aantal fenomenen waarvan de impact niet mag worden onderschat maar ook niet overschat: een inflatie die nog niet onder controle is, een hoog werkloosheidscijfer en een niet te verwaarlozen deficit op de handelsbalans.

Ook de huidige Lid-Staten van de Europese Unie kregen tijdens de eerste jaren na hun toetreding te maken met hetzelfde fenomeen van een negatieve handelsbalans, vanwege de plotse toevloed van rechtstreekse investeringen in hun economie.

Ook uit een monetair oogpunt is de toestand in deze drie landen enigszins zorgwekkend. Dat mag men niet uit het oog verliezen niet vanwege hun toetreding tot de NAVO maar omdat het cijfermateriaal uitwijst dat de herschikkingen die er vroeger of later moeten komen, geen invloed hebben op hun toetreding tot de NAVO.

Varsovie, leur avait assignés. L'effondrement de l'industrie traditionnelle a eu comme conséquence des réductions massives du produit intérieur durant les premières années de la disparition du bloc soviétique.

D'autre part, une inflation, qui n'est pas pleinement sous contrôle dans les trois pays, le chômage d'un niveau élevé et le déficit commercial non négligeable constituent d'autres éléments économiques de la situation de ces pays, dont il ne faut pas sous-estimer l'impact, ni d'ailleurs surestimer l'importance.

En effet, les pays membres actuels de l'Union européenne ont connu, et ceci est une illustration du même phénomène, un déficit massif de leur balance commerciale durant les premières années de leur participation à l'Union européenne, précisément en raison de l'afflux d'investissements directs, de provenance européenne, dans leur économie.

La situation de ces trois pays sous l'angle monétaire suscite, elle aussi, des préoccupations qu'il est important de noter, non pas pour des raisons d'adhésion à l'OTAN, mais parce que les chiffres indiquent que les réajustements qui devraient, un jour, intervenir ne devraient pas affecter leur adhésion à l'OTAN.

	Muntstelsel Système monétaire	Handelsbalans 1997 Balance commerciale 1997		Begrotings- tekort 1997 % BBP	Buitenlandse schuld % jaarlijkse uitvoer	Maanden devie- zenvoorraad in verhouding tot de invoer
		Miljard USD Milliard USD	% BBP % PIB	Déficit budgétaire 1997 % PIB	Dette extérieure % des exporta- tions annuelles	Mois de devise en réserve par rapport aux importations
Polen. — Pologne	Crawling peg in verhouding tot 5 munten (schommelingsmarge van 7% en devaluatie met 1%). — <i>Crawling peg par rapport à 5 monnaies (avec % de fluctuation de 7% et dévaluation de 1%)</i>	- 7,2	- 5,4	- 4,9	137,9	6,9
Tsjechische republiek. — République tchèque	Zwevende wisselkoers binnen bepaalde perken. — <i>Flottement contrôlé</i>	- 3,4	- 6,8	- 1,5	71,8	3,7
Hongarije. — Hongrie	Crawling peg in verhouding tot DEM en USD (schommelingsmarge van 2,25% en devaluatie met 1%). — <i>Crawling peg par rapport au DEM et au USD (% de fluctuation de 2,25% et dévaluation de 1%)</i>	- 2,0	- 4,3	- 5,1	124,0	5,1

Bron : Deutsche Bank Research (Toestand over 1997).

Al evenmin willen wij verdoezelen dat de ontvolking van het platteland in de Tsjechische Republiek en in Hongarije reeds ruimschoots een feit is zoals in West-Europa, doch dat die in Polen nog op gang moet komen.

Er staan deze landen nog tal van veranderingen te wachten. Wij verwijzen in dit verband naar een lezing

Source : Deutsche Bank Research (Situation pour 1997).

Ne nous dissimulons pas non plus qu'un exode rural, s'il est déjà largement accompli en République tchèque et en Hongrie comme en Europe occidentale, doit encore se réaliser en Pologne.

Bon nombre de transformations que vont subir encore ces pays vont s'axer encore sur le plan institu-

van Bernard Snoy te Brussel voor de « Société royale d'économie politique » in 1993: « Die landen zullen in staat moeten zijn kortsluitingen op te vangen die te wijten zijn aan de grondige veranderingen in hun staatsbestel (het afschaffen van het communisme) en zullen ook moeten zorgen voor het ordenen van de drie voornaamste economische componenten van deze verandering, te weten de macro-economische stabilisering, de liberalisering van prijzen en de handel en de omvorming van de instellingen die de basis leggen van een vrijemarkteconomie. Men kan zeggen dat van deze drie componenten de laatste in de regel de belangrijkste lijkt. »

Gelet op de economische problemen waarmee de drie kandidaten de komende jaren ongetwijfeld te kampen zullen krijgen, is hun toetreding tot de NAVO tegelijkertijd een aanmoediging maar ook een economische en politieke uitdaging.

5. Getuigenis van de drie ministers van Buitenlandse Zaken

Uit dat oogpunt loont het de moeite de toespraken te herlezen en te citeren die de ministers van Buitenlandse Zaken van de drie kandidaat-landen hebben gehouden in de commissies Buitenlandse Aangelegenheden en Defensie.

Op 18 februari 1998 heeft de Poolse minister van Buitenlandse Zaken, de heer Bronislaw Geremek, de volgende verklaring afgelegd in onze commissie:

« Tijdens de toetredingsonderhandelingen heeft Polen de verbintenissen voortvloeiend uit het Verdrag van Washington onverkort onderschreven. Tevens heeft het land zich bereid verklaard de materiële middelen ter beschikking te stellen die nodig zijn voor toetreding tot de Alliantie. »

Wat dat laatste aspect betreft, kan ik u meedelen dat men ons thans soms nog vraagt of wij de kosten verbonden aan de toetreding tot de NAVO wel kunnen betalen. Voor Polen vormen veiligheid en economie een ondeelbaar geheel. Veiligheid krijgt men immers niet gratis. De geschiedenis leert ons dat de prijs van de vrijheid wordt berekend in menselijke inspanning, staatsstructuren, maar ook in geld. Daarom zijn de uitgaven op onze begroting zo opgevoerd dat de middelen bestemd voor de toetreding tot de NAVO toereikend zijn om de behoeften te dekken verbonden aan de voorbereiding en het toekomstig lidmaatschap van de Alliantie. »

Wat meer bepaald de bilaterale betrekkingen tussen Polen en ons land betreft, zij erop gewezen dat België Polen heeft gesteund in zijn revoluties van 1830, 1848 en 1867, die jammer genoeg mislukt zijn, en dat ons land de Poolse politieke vluchtelingen heeft geholpen, van wie generaal Lelewel een markant tegenwoordig is.

tionnel comme le disait Bernard Snoy dans une conférence faite à Bruxelles, à la Société royale d'économie politique de Belgique, en 1993: « Dans leur aptitude à vaincre les disruptions provenant d'une part du changement radical de système — élimination du communisme —, rappelé plus haut, et de l'agencement et de la séquence entre les trois composantes économiques essentielles de la mutation, à savoir la stabilisation macro-économique, la libéralisation des prix et des échanges et les transformations institutionnelles créant les bases d'une économie de marché, d'une manière générale, des trois composantes, c'est la dernière qui semble la plus importante. »

Dans l'optique des problèmes économiques que les trois pays candidats auront indubitablement à affronter dans les années à venir, leur adhésion à l'OTAN sera à la fois un encouragement mais aussi un défi économique et politique.

5. Les témoignages des trois ministres des Affaires étrangères

Dans cette optique, les discours tenus devant les deux commissions des Affaires étrangères et de la Défense de nos deux Assemblées parlementaires par les ministres des Affaires étrangères des trois pays candidats, méritent d'être relus et cités.

Bronislaw Geremek, ministre des Affaires étrangères de la République de Pologne, déclarait en date du 18 février 1998 devant notre commission:

« Au cours des entretiens d'accession, la Pologne a entièrement accepté les engagements découlant du Traité de Washington. Elle s'est également déclarée prête à destiner des moyens matériels nécessaires aux besoins de l'intégration avec l'Alliance. »

En ce qui concerne la dernière question, aujourd'hui encore on nous demande parfois si nous serons en mesure de supporter les charges financières de l'adhésion à l'OTAN. Pour la Pologne la sécurité et l'économie forment une entité indissociable. Car la sécurité ne s'obtient pas gratuitement. C'est l'histoire qui nous a enseigné que son prix se mesure en effort des hommes, des structures d'état mais également en argent. C'est pourquoi dans notre budget les dépenses sont prévues de sorte que les moyens destinés à l'intégration avec l'OTAN suffisent à couvrir les besoins liés aux préparatifs et au futur fonctionnement en tant que membre de l'Alliance. »

Sur le plan particulier des relations bilatérales entre notre pays et la Pologne, il n'est pas non plus inutile de se souvenir de l'appui que notre pays a apporté aux révolutions polonaises de 1830, 1848 et 1867, révolutions polonaises malheureusement non couronnées de succès, ainsi que l'appui de notre pays aux réfugiés politiques polonais dont le général Lelewel est un représentant éminent.

Ook wijzen wij op de aanwezigheid van Poolse arbeiders in België tijdens het interbellum.

Minister Geremek heeft in de volgende bewoording ook verwezen naar het feit dat België en Polen wapenbroeders zijn:

«Ik wil hier wijzen op een relatief onbekend feit uit de geschiedenis van de Pools-Belgische betrekkingen, dat eveneens deel uitmaakt van de geschiedenis van de Europese instellingen. Het is in Londen dat men lang vóór het einde van de Tweede Wereldoorlog is beginnen nadenken over de noodzaak van een op samenwerking en onderlinge afhankelijkheid gebaseerde nieuwe orde in Europa. De Polen behoorden tot de actiefste deelnemers aan deze discussie, dankzij bijvoorbeeld Jozef Retinger, adviseur van de eerste minister van Polen, generaal Wladyslaw Sikorski. De Belgen waren gedroomde partners bij dergelijke besprekingen. In februari 1941 had te Londen de eerste ontmoeting van de Poolse en de Belgische delegatie plaats. Aan deze bespreking, en aan alle besprekingen die daarop gevolgd zijn, hebben eminente staatslieden, onder wie Paul-Henri Spaak, deelgenomen. De Poolse en Belgische deelnemers aan die besprekingen zijn later hevige voorvechters geworden van de eenmaking van Europa.»

Op 1 april 1998 heeft de minister van Buitenlandse Zaken en vice-voorzitter van de Raad van de Tsjechische republiek, tevens jarenlang ambassadeur te Brussel, de heer Jaroslav Sedivy in de vergadering het volgende verklaard:

«De besprekingen over de toekomst van de NAVO hebben al te vaak de nadruk gelegd — dat is ook nu nog het geval — op de concrete omstandigheden die geleid hebben tot de oprichting van het bondgenootschap, een organisatie die verschillende staten verenigt teneinde ze te beschermen tegen een welbepaalde buitenlandse dreiging. De NAVO is echter nooit alleen maar een pragmatische alliantie geweest — en is dat ook nu nog niet — die geacht wordt de veiligheid te waarborgen in het kader van concrete historische omstandigheden. Men vergeet te vaak dat het vooral gaat om de collectieve verdediging van de waarden en de principes van de vrije en democratische wereld. Het is precies die rechtvaardigingsgrond samen met een geïntegreerde doeltreffende militaire structuur en een voldoende sterke strijdmacht van de lidstaten die het bondgenootschap in staat stellen om positief te reageren op de wijzigingen die zich in Europa hebben voorgedaan sedert het einde van de koude oorlog en die van het bondgenootschap ook een van de hoekstenen maken van de nieuwe Europese veiligheidsstructuur.

De uitbreiding van de NAVO vormt thans een proces dat in wezen bijdraagt tot de opbouw van een veiligheidssysteem in Europa. Dit proces is van groot politiek, economisch, moreel en historisch belang.

N'oublions pas non plus les travailleurs polonais en Belgique entre les deux guerres.

Le ministre Geremek a évoqué aussi la fraternité d'arme belgo-polonaise en ces termes:

«Je tiens à évoquer un fait peu connu de l'histoire des relations polono-belges qui fait également partie de l'histoire des institutions européennes. C'est à Londres, bien avant la fin de la deuxième guerre mondiale, qu'on a commencé à réfléchir sur la nécessité d'établir un nouvel ordre en Europe basé sur la coopération et l'interdépendance. Les Polonais faisaient partie des participants actifs dans cette discussion, grâce à, par exemple, Jozef Retinger, conseiller du premier ministre de la Pologne, le général Wladyslaw Sikorski. Les Belges étaient des partenaires idéaux de telles discussions. En février 1941 à Londres s'est tenue la première rencontre de la délégation polonaise et belge. Dans cette discussion et dans toutes les autres qui ont suivi ont participé d'éminents hommes d'État, entre autres Paul-Henri Spaak. Les participants polonais et belges de ces discussions sont plus tard devenus d'ardents promoteurs de l'Europe commune.»

Le ministre des Affaires étrangères et vice-président du Conseil de la République tchèque et, pendant plusieurs années, ambassadeur à Bruxelles, M. Jaroslav Sedivy, disait ce qui suit à notre tribune, en date du 1^{er} avril 1998:

«Les discussions portant sur l'avenir de l'OTAN ont trop souvent souligné — cela est toujours actuel — les circonstances concrètes qui ont entraîné la création de l'Alliance, organisation regroupant les États afin de les protéger contre une menace extérieure bien définie. Mais l'OTAN n'est pas et n'a jamais été uniquement une alliance pragmatique censée assurer la sécurité dans le cadre de circonstances historiques concrètes. On oublie souvent que c'est l'idée de la défense collective des valeurs et des principes du monde libre et démocratique qui est en cause. C'est ce fondement justement, de concert avec une structure militaire intégrée, efficace, et une force militaire suffisamment puissante des pays membres, qui permet à l'Alliance non seulement de réagir positivement aux changements survenus en Europe depuis la fin de la guerre froide, mais qui en fait des éléments clés de la nouvelle architecture sécuritaire européenne.

À l'heure actuelle, l'élargissement de l'OTAN est un processus qui fondamentalement, contribue à mettre en place le système sécuritaire en Europe centrale. Son importance politique, économique,

Het is de bedoeling de zone van stabiliteit en voor-spoed uit te breiden en voor de eerste maal in de ge-schiedenis worden hiermee de grondslagen gelegd voor de opbouw van een onverdeeld continent dat zich voedt met de waarden van vrijheid, democratie en de markteconomie.

(...)

De regering van de Tsjechische Republiek is ervan overtuigd dat het enige correcte antwoord op dit soort uitdaging te vinden is in het bestaan van een nieuw veiligheidssysteem in Europa, dat gegrondvest is op openheid naar alle democratische staten van Europa en dat afziet van de traditionele opvatting van veiligheid als een spel waarin de overwinning van een partij leidt tot het verlies van de andere partij.

(...)

De uitbreiding van het Bondgenootschap is en blijft een open proces. Niet alleen in ons belang maar ook in het belang van een Europa van stabiliteit dat gegrondvest is op een nieuwe aanpassing van de veiligheid. Een open bondgenootschap is voor ons geen verafgelegen maar een hedendaagse doelstelling. Onze voorbereiding op de aansluiting en het verloop van het ratificatieproces zowel in de lidstaten als in de genodigde landen zullen eveneens een invloed hebben op de uitbreiding van de NAVO tot andere landen.

De regering van de Tsjechische Republiek is ervan overtuigd dat dit proces op lange termijn gunstig zal zijn voor iedereen, ook voor Rusland en Oekraïne. De Republiek Tsjechië beschouwt de door de NAVO en Rusland ondertekende Stichtingsakte alsmede het versterkte Partnerschapshandvest tussen de NAVO en Oekraïne als twee sleutelementen van de nieuwe Europese veiligheidsarchitectuur. Op het ogenblik waarop Rusland een moeilijke economische omschakeling doormaakt en af te rekenen heeft met een complexe interne toestand, bevordert het bestaan van stabiele en welvarende staten in de regio van Centraal- en Oost-Europa Ruslands belangen. De Tsjechische Republiek is bereid constructieve betrekkingen aan te gaan met Rusland en Oekraïne en zal mede bijdragen tot het leggen van de grondvesten voor de democratie en de markteconomie in deze twee landen.»

Op 21 april 1998 heeft de heer László Kovács, minister van Buitenlandse Zaken van Hongarije in de regering Gyula Horn, verklaard:

«Hungary considers the enlargement of the North Atlantic Treaty Organization as a unique historic step that will expand the zone of stability and security to the benefit of all countries of the Euro-Atlantic region. Hungary's accession to NATO is a decisive step in the process of firmly anchoring itself in the community of democratic nations, with whom it shares the same values, interests and goals. Hungary is determined to play its part in ensuring international peace

morale et historique est considérable. Il s'agit d'étendre la zone de stabilité et de prospérité ce qui, pour la première fois dans l'histoire, jette les bases de la construction d'un continent non divisé, se nourrissant de valeurs de liberté, de démocratie et de l'économie de marché.

(...)

Le gouvernement de la République tchèque est convaincu que l'existence d'une nouvelle structure sécuritaire en Europe, fondée sur l'ouverture à tous les États démocratiques européens et refusant le concept traditionnel de la sécurité comme un jeu ou la victoire d'une partie signifie la défaite de l'autre, constitue la seule réponse correcte à ce genre de défi.

(...)

L'élargissement de l'Alliance est et doit rester un processus ouvert. Non seulement dans notre intérêt mais aussi dans celui d'une Europe de stabilité fondée sur un aménagement sécuritaire nouveau. Une Alliance ouverte n'est pas pour nous un impératif lointain mais présent. Notre préparation à l'adhésion et le déroulement des processus de ratification tant dans les États membres que dans les pays invités influenceront également l'élargissement de l'OTAN aux autres pays.

Le gouvernement de la République tchèque est convaincu qu'à long terme, ce processus sera profitable à tous, y compris à la Russie et à l'Ukraine. La République tchèque conçoit l'Acte fondateur signé par l'OTAN et la Russie ainsi que la Charte du partenariat renforcé entre l'OTAN et l'Ukraine comme deux éléments-clé de la nouvelle architecture sécuritaire européenne. Au moment où la Russie connaît une transformation économique difficile et se trouve confrontée à une situation intérieure complexe, l'existence d'États stables et prospères dans la région d'Europe centrale et orientale va dans le sens de ses intérêts. Prête à lier des relations constructives avec la Russie et l'Ukraine, la République tchèque contribuera à asseoir la démocratie et l'économie de marché dans ces deux pays.»

Quant à M. László Kovács, ministre des Affaires étrangères de la Hongrie dans le gouvernement Gyula Horn, il déclarait, en date du 21 avril 1998:

«Hungary considers the enlargement of the North Atlantic Treaty Organization as a unique historic step that will expand the zone of stability and security to the benefit of all countries of the Euro-Atlantic region. Hungary's accession to NATO is a decisive step in the process of firmly anchoring itself in the community of democratic nations, with whom it shares the same values, interests and goals. Hungary is determined to play its part in ensuring international peace

and justice, democracy and human rights, the principles and practice of the rule of law and a free market economy. Hungary is also ready to contribute to the common defense of the Alliance and to the security of the entire Euro-Atlantic area.

Hungary's accession to NATO is based not only on the consensus of all parties represented in the Hungarian Parliament but also possesses an overwhelming support of the Hungarian citizens. This was manifested in the impressive result of the referendum held on 16 November 1997 on the country's accession to the Alliance.

It is the firm intention of Hungary to provide for its own security and contribute to the security of all its Allies within the framework of a cohesive, strong NATO, based on solidarity among its members on both sides of the Atlantic. Hungary fully accepts all the responsibilities and obligations and wishes to enjoy all rights stemming from membership.

(...)

Hungary will allocate adequate budgetary resources for the implementations of its commitments. The country's sustainable economic growth and the envisaged increase of defense expenditure will provide solid foundation for fulfilling them.»

De nieuwe minister van Buitenlandse Zaken in de regering Viktor Orban, de heer Janos Martonyi, heeft deze verklaring op 30 juni 1998 bevestigd.

Aan het slot van deze inleiding wijst de rapporteur erop dat toetreding tot de NAVO geen alternatief biedt voor toetreding tot de Europese Unie zoals toetreding tot de Europese Unie, hoe wenselijk die ook is, al evenmin een alternatief vormt voor toetreding tot de NAVO.

Het is onze wens dat de economische toestand in de drie landen en de structurele gegevens in de Europese Unie het mogelijk maken het toetredingsproces snel af te ronden: screening, goedkeuring van een dynamische Agenda 2000 voor de Europese Unie en institutionele hervormingen voor de EU-raad en de EU-commissie, zodat toetreding tot de NAVO op korte termijn op vergelijkbare voorwaarden verloopt als toetreding tot de Unie.

De rapporteur verwelkomt onze drie nieuwe bondgenoten.

B. INLEIDENDE UITEENZETTING VAN DE MINISTER VAN BUITENLANDSE ZAKEN

De minister van Buitenlandse Zaken licht de uitbreiding van de NAVO toe.

Bij wijze herinnert hij aan de verklaring van Madrid van 8 juli 1997: «Er is een nieuw Europa aan

and justice, democracy and human rights, the principles and practice of the rule of law and a free market economy. Hungary is also ready to contribute to the common defense of the Alliance and to the security of the entire Euro-Atlantic area.

Hungary's accession to NATO is based not only on the consensus of all parties represented in the Hungarian Parliament but also possesses an overwhelming support of the Hungarian citizens. This was manifested in the impressive result of the referendum held on 16 November 1997 on the country's accession to the Alliance.

It is the firm intention of Hungary to provide for its own security and contribute to the security of all its Allies within the framework of a cohesive, strong NATO, based on solidarity among its members on both sides of the Atlantic. Hungary fully accepts all the responsibilities and obligations and wishes to enjoy all rights stemming from membership.

(...)

Hungary will allocate adequate budgetary resources for the implementations of its commitments. The country's sustainable economic growth and the envisaged increase of defense expenditure will provide solid foundation for fulfilling them.»

Ces propos ont été confirmés par le nouveau ministre des Affaires étrangères, M. Janos Martonyi, dans le gouvernement Viktor Orban le 30 juin 1998.

Le rapporteur s'en voudrait de ne pas clôturer cette introduction en soulignant que, pas plus qu'une adhésion à l'Union européenne, aussi souhaitable soit-elle, n'est une alternative à l'adhésion à l'OTAN, une adhésion à l'OTAN n'est pas non plus une alternative à l'adhésion à l'Union européenne.

Il reste à souhaiter que les conditions économiques dans les trois pays et les données structurelles dans l'Union européenne permettent l'achèvement rapide du processus d'adhésion: screening, approbation d'un Agenda 2000 dynamique pour l'Union et réformes institutionnelles portant sur le Conseil et la Commission européens, de façon que l'adhésion à l'OTAN puisse être comparable à celle de l'Union.

Le rapporteur souhaite la bienvenue à nos trois nouveaux alliés.

B. EXPOSÉ INTRODUCTIF DU MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Le ministre des Affaires étrangères développe l'argumentation concernant l'élargissement de l'OTAN.

En guise d'introduction, il reprend la Déclaration de Madrid du 8 juillet 1997: «Une nouvelle Europe se

het ontstaan, een Europa van meer integratie en samenwerking. Er ontwikkelt zich een alomvattende Europese veiligheidsarchitectuur waar wij samen met andere Europese organisaties aan bijdragen...»

1. Historisch overzicht

1. Het Noord-Atlantisch Verdrag, ondertekend in april 1949, stelde een systeem van collectieve veiligheid in tussen België, Canada, Denemarken, de Verenigde Staten, IJsland, Italië, Luxemburg, Frankrijk, Noorwegen, Nederland, Portugal en het Verenigd Koninkrijk.

2. Een eerste uitbreiding van het Bondgenootschap vond plaats in 1952, met de toetreding van Griekenland en van Turkije. De Duitse Bondsrepubliek voegde het Bondgenootschap in 1955, gevolgd door Spanje in 1982.

3. De val van de Berlijnse Muur in 1989, de hereniging van Duitsland en de ontbinding van de Sovjet-Unie hebben de politieke toestand in Europa grondig omgevormd. Dit maakte een overeenkomstig grondige aanpassing van het Bondgenootschap noodzakelijk.

2. De aanpassing van het Bondgenootschap

1. De NAVO-top van Madrid van 8-9 juli 1997 legde belangrijke beleidslijnen vast voor zowel de interne als de externe aanpassing van het Bondgenootschap aan de nieuwe veiligheidsrealiteit in Europa.

2. De interne aanpassing van de NAVO is bedoeld ter rationalisering van de militaire structuren, maar met het behoud van de militaire effectiviteit van het Bondgenootschap en zijn vermogen om te reageren op een groot aantal situaties, terwijl ook in volle respect voor de transatlantische band een Europese Veiligheids- en Defensie-Identiteit wordt ontwikkeld. Deze aanpassing bevat in het bijzonder een hervorming der commandostructuren en de ontwikkeling van nieuwe concepten, zoals de «Combined Joint Task Forces».

3. De noodzaak om te verhinderen dat een zone van instabiliteit zou ontstaan in Zuid- en Oost-Europa rechtvaardigt een externe aanpassing van de NAVO. Enerzijds gebeurt dit door de uitbreiding van het Bondgenootschap tot nieuwe leden, anderzijds onder vorm van een versterkte dialoog met de partners die geen leden zijn. Wat deze dialoog met de partnerlanden betreft, heeft de Top van Madrid met de creatie van de Euro-Atlantische Partnerschapsraad besloten tot een verdieping van de samenwerking die sinds 1994 bestond.

4. Rusland werd met de NAVO verbonden sinds mei 1997 door een akkoord met de naam «Stichtingsakte», dat voorziet in de oprichting van een gezamenlijke Permanente Raad NAVO-Rusland.

dessine, une Europe caractérisée par une intégration et une coopération plus grandes. Une architecture de sécurité européenne ouverte à tous, à laquelle nous contribuons, avec d'autres organisations européennes, se met en place.»

1. Historique

1. Le Traité de l'Atlantique Nord, signé en avril 1949, instaura un système de sécurité collective entre la Belgique, le Canada, le Danemark, les États-Unis, l'Islande, l'Italie, le Luxembourg, la France, la Norvège, les Pays-Bas, le Portugal et le Royaume-Uni.

2. Un premier élargissement de l'Alliance eut lieu en 1952, avec l'adhésion de la Grèce et de la Turquie. La République fédérale d'Allemagne rejoignit l'Alliance en 1955, suivie par l'Espagne en 1982.

3. La chute du mur de Berlin en 1989, la réunification de l'Allemagne et la dissolution de l'Union soviétique transformèrent fondamentalement la situation politique en Europe. Un remaniement en profondeur de l'Alliance, intégrant cette nouvelle donne, s'imposait dès lors.

2. L'adaptation de l'Alliance

1. Le Sommet OTAN de Madrid des 8-9 juillet 1997 a fixé les lignes d'action essentielles pour l'adaptation, tant sur le plan interne qu'externe, de l'Alliance à la nouvelle réalité européenne en matière de sécurité.

2. L'adaptation interne de l'OTAN vise une rationalisation des structures militaires qui ne porte pas atteinte à l'efficacité militaire de l'Alliance ni à sa capacité à réagir à un grand nombre de situations et permet le développement d'une Identité européenne de Sécurité et de Défense qui respecte pleinement le lien transatlantique. Cette adaptation porte notamment sur la réforme des structures de commandement et la mise au point de nouveaux concepts, par exemple les «Combined Joint Task Forces» (Groupes de forces interarmées multinationales — GFIM).

3. La nécessité de prévenir l'apparition d'une zone d'instabilité en Europe du Sud et de l'Est justifie une adaptation externe de l'OTAN, d'une part via l'élargissement de l'Alliance à de nouveaux membres et d'autre part sous la forme d'un dialogue renforcé avec les partenaires qui ne sont pas membres. En ce qui concerne ce dialogue avec les pays partenaires, le Sommet de Madrid a décidé, par la création du Conseil de partenariat euro-atlantique (CPEA), d'approfondir la coopération qui existait depuis 1984.

4. Depuis mai 1997, la Russie est liée à l'OTAN par un accord portant le nom d'«Acte fondateur», qui prévoit la création d'un Conseil conjoint permanent (CCP) OTAN-Russie.

5. Een Charter voor een afzonderlijk partnerschap tussen de NAVO en Oekraïne werd ondertekend op 9 juli 1997.

3. De uitbreiding van de NAVO

1. Twaalf Europese landen stelden hun kandidatuur voor een NAVO-toetreding. Alle kandidaten zetten een NAVO-lidmaatschap vooraan in hun prioriteiten van hun buitenlands beleid. Zij verbinden daaraan existentiële verwachtingen voor hun interne en externe stabiliteit.

2. De NAVO-Top van Madrid nodigde Tsjechië, Hongarije en Polen uit om toe te treden tot de alliantie. Het Bondgenootschap hanteerde voorwaarden van strikt respect voor de waarden van democratie en vrijheid, een democratisch geleid leger, goed nabuurschap, respect voor de mensenrechten en die der minderheden. Met de geschiktheid der kandidaten om volwaardig bij te dragen tot de Euro-Atlantische veiligheid, inclusief de engagementen voor collectieve verdediging, werd overeenkomstig het Verdrag van Washington eveneens rekening gehouden.

3. De drie toetreders passen in de NAVO. Zij veroorzaken geen distorsies, het gaat om Europese democratiën die door het historische toeval werden afgesneden van de ontwikkeling in West-Europa, en die alle drie met sterke burgerbewegingen hun democratie heroverden. Alle drie streven zij ook naar het lidmaatschap van de EU.

4. Zij dragen in menig opzicht, niet alleen met hun 300 000 soldaten, bij tot de alliantie. Zij geven blijk van de vaste wil om aan alle criteria van het lidmaatschap te voldoen. Zij hebben ook realistische perspectieven om de middelen te genereren om deze engagementen na te komen.

4. «Open door»: geen nieuwe breuklijnen in Europa

Een deel der lidstaten, waaronder België, pleitte in de aanloop naar de Madrid-Top voor een uitbreiding met vijf nieuwe leden. Hoewel geen enkele beslissing werd genomen betreffende de toekomstige toetreding van de twee niet-weerhouden landen, vermeldt het Communiqué van de Top van Madrid beide landen (Roemenië en Slovenië) in positieve termen. De Top heeft bevestigd dat de NAVO open blijft voor nieuwe toetredingen. Om meer substantie te geven aan dit engagement, heeft de NAVO beslist om in 1998 een «voortgezette geïntensifieerde dialoog» op hoog niveau te beginnen met de landen die interesse hebben voor een toekomstige uitbreiding.

1. Door een zorgvuldig woordgebruik beschrijven de bondgenoten sinds de Top van Madrid de toekomstige uitbreiding van de NAVO, zonder valse ver-

5. Une Charte de partenariat spécifique entre l'OTAN et l'Ukraine a été signée le 9 juillet 1997.

3. L'élargissement de l'OTAN

1. Douze pays européens ont posé leur candidature pour adhérer à l'OTAN. Tous les candidats ont mis l'adhésion à l'OTAN en tête des priorités de leur politique étrangère. Cette adhésion est porteuse d'attentes existentielles en matière de stabilité interne et externe.

2. Le Sommet OTAN de Madrid a invité la République tchèque, la Hongrie et la Pologne à adhérer à l'Alliance. L'Alliance a imposé des conditions de respect strict des valeurs de démocratie et de liberté, une armée dirigée selon des principes démocratiques, une bonne entente avec les pays voisins, le respect des droits de l'homme et des minorités. Elle a également pris en considération, conformément aux dispositions du Traité de Washington, la capacité des candidats à contribuer pleinement à la sécurité euro-atlantique, y compris aux engagements de défense collective.

3. Les trois pays candidats à l'adhésion peuvent être intégrés dans la structure OTAN. Ils ne sont pas cause de distorsions, il s'agit de démocraties européennes qui ont été coupées du développement qu'a connu l'Europe de l'Ouest du fait de circonstances historiques, et tous trois ont rétabli un système démocratique grâce à l'importante mobilisation des citoyens. Tous trois souhaitent également adhérer à l'UE.

4. Ces trois pays contribuent à de nombreux égards à l'Alliance, et pas seulement par la mise à disposition de 300 000 soldats. Ils manifestent la ferme volonté de satisfaire à tous les critères de participation à l'Alliance. Ils présentent en outre des perspectives réalistes de pouvoir générer les moyens nécessaires pour respecter ces engagements.

4. Pas de nouvelles scissions en Europe, grâce à la politique de la «porte ouverte»

Lors de la préparation du Sommet de Madrid, une partie des États membres, dont la Belgique, ont plaidé pour l'élargissement à cinq nouveaux membres. Bien qu'aucune décision n'ait été prise concernant la future adhésion des deux pays non retenus, ces deux pays (la Roumanie et la Slovaquie) sont mentionnés en termes positifs dans le Communiqué du Sommet de Madrid. Le Sommet a confirmé que l'OTAN reste ouvert à de nouvelles adhésions. Afin de donner davantage de substance à cet engagement, l'OTAN a décidé d'entamer en 1998, à haut niveau, un «dialogue intensifié avancé» avec les pays intéressés par une future adhésion.

1. Un choix prudent des termes a permis aux alliés, depuis le Sommet de Madrid, de décrire l'élargissement futur de l'OTAN sans éveiller de vaines espérances.

wachtingen te wekken, met realiteitszin, zonder vooroordeel noch discriminatie, geen veto's (van Rusland) acceptierend, maar toch met begrip voor de gevoeligheden van alle burenen.

2. De tendens is om geen namen meer te noemen en om het evenwicht in de formuleringen van Madrid ongemoeid te laten.

3. De Madrid-verklaring:

«§ 5 (...) zeiden wij dat wij de toetreding van nieuwe leden verwachtten en verwelkomden, als onderdeel van een evolutionair proces en met inachtneming van de ontwikkelingen op politiek en veiligheidsgebied in heel Europa. Tot nu toe hebben twaalf Europese landen gevraagd te mogen toetreden tot het Bondgenootschap. Wij verwelkomen de verlangens en inspanningen van deze landen.»

«§ 8. Wij herbevestigen dat de NAVO open blijft staan voor nieuwe leden (...). Het Bondgenootschap blijft nieuwe leden verwelkomen (...). Het Bondgenootschap verwacht in de komende jaren meer uitnodigingen te doen aan landen die willen en kunnen voldoen aan de verantwoordelijkheden en verplichtingen van het lidmaatschap (...).

Geen enkel democratisch Europees land wiens toetreding zou voldoen aan de doelstellingen van het Verdrag zal buiten beschouwing worden gelaten.

In overeenstemming met onze belofte de deur open te laten voor het toelaten van extra leden van het Bondgenootschap in de toekomst, dragen wij eveneens de ministers van buitenlandse zaken van de NAVO op dit proces voortdurend te herzien (...).

Wij nemen kennis van de positieve ontwikkelingen naar democratie en de rechtsstaat in een aantal Zuid-oost-Europese landen, met name Roemenië en Slovenië

(...) wij beseffen de vooruitgang op weg naar grotere stabiliteit en samenwerking die bereikt is door de landen in de Baltische regio die ook kandidaat-leden zijn.»

4. Deze «open door»-politiek, samen met de overige elementen van de NAVO-externe adaptatie (Partnership for Peace, EAPC, PJC), blijken stabiliserende effecten in het Europese veiligheidsbestel te brengen. Ook zonder meteen lid te zijn van de NAVO, ontwikkelden de meeste Europese staten een band met de alliantie. De NAVO biedt een forum voor de veiligheidsbekkommernissen van deze staten en vergemakkelijkt ook de militaire samenwerking. Zo worden transparantie, berekenbaarheid en vertrouwen bevorderd.

rances, avec un sens des réalités, sans préjugés ni discrimination, sans accepter de veto (de la part de la Russie), mais en faisant preuve de compréhension pour les sensibilités des pays voisins.

2. La tendance est de ne plus citer de noms et de préserver l'équilibre de la formulation retenue à Madrid.

3. La déclaration de Madrid:

«§ 5(...) nous avons déclaré que nous escomptions l'adhésion de nouveaux membres et que nous l'envisagerions favorablement dans le cadre d'un processus évolutif, compte tenu des développements politiques et de sécurité dans l'ensemble de l'Europe. Douze pays européens ont, à ce jour, demandé à adhérer à l'Alliance. Nous considérons favorablement les aspirations et saluons les efforts de ces pays.»

«§ 8. Nous réaffirmons que l'OTAN reste ouverte à de nouveaux membres, (...). L'Alliance continuera d'accueillir de nouveaux membres (...). L'Alliance compte lancer de nouvelles invitations dans les années à venir à des pays désireux et capables d'assumer les responsabilités et obligations (...).

Aucun pays européen démocratique dont l'admission répondrait aux objectifs du Traité ne sera exclu du processus d'examen.

Conformément à notre engagement de garder l'Alliance ouverte à l'admission de nouveaux membres dans l'avenir, nous demandons aussi que nos ministres des Affaires étrangères garde ce processus en permanence à l'examen (...).

Nous reconnaissons (...) et prenons en considération les développements positifs dans le sens de la démocratie et de la primauté du droit intervenus dans un certain nombre de pays d'Europe du sud-est, en particulier la Roumanie et la Slovénie

(...) nous reconnaissons les progrès réalisés vers une stabilité et une coopération plus grandes par les États de la région de la Baltique qui aspirent également à devenir membres.»

4. Cette politique de la porte ouverte, de pair avec les autres aspects de l'adaptation externe de l'OTAN [Partenariat pour la paix (PPP), CPEA, CCP] semblent apporter un élément stabilisateur dans le dispositif de sécurité européen. Même s'ils ne deviennent pas membres immédiatement de l'OTAN, la plupart des pays européens ont noué un lien avec l'alliance. L'OTAN offre un lieu de discussion où peuvent s'exprimer les préoccupations en matière de sécurité des ces états, et facilite également la coopération militaire, ce qui ne peut que renforcer la transparence, la prévisibilité et la confiance.

5. De NAVO-Top van Madrid stelde de termijn voor de volgende evaluatie van het uitbreidingsproces vast op de Washington-Top van april 1999.

5. Verbintenissen voor België als gevolg van een NAVO-uitbreiding

1. De uitbreiding wijzigt niets aan het NAVO-verdrag.

2. Het voornaamste engagement dat voor België resulteert uit een NAVO-uitbreiding betreft het verstrekken van de garantie van collectieve veiligheid, voorzien in artikel 5 van het Verdrag van Washington.

Artikel 5:

«De Partijen komen overeen dat een gewapende overval tegen een of meer van haar in Europa of Noord-Amerika als een aanval tegen haar allen zal worden beschouwd; zij komen bijgevolg overeen dat, indien zulk een gewapende aanval plaats vindt, ieder van haar de aldus aangevallen Partij of Partijen zal bijstaan, in de uitoefening van het recht tot individuele of collectieve zelfverdediging erkend in Artikel 51 van het Handvest van de Verenigde Naties, door terstond, individueel en in samenwerking met de andere Partijen, op te treden op de wijze, die zij nodig oordeelt — met inbegrip van het gebruik van gewapende macht — om de veiligheid van het Noordatlantisch gebied te herstellen en te handhaven.

Elke gewapende aanval van dien aard en alle diensengevolge genomen maatregelen moeten terstond ter kennis worden gebracht van de Veiligheidsraad. Deze maatregelen zullen worden opgeheven, zodra de Veiligheidsraad de nodige maatregelen zal hebben genomen, om de internationale vrede te herstellen en te handhaven.»

6. De kosten van de uitbreiding

1. De NAVO-uitbreiding maakt deel uit van de historische wending van de Europese veiligheidsarchitectuur. De discussie over de uitbreiding kan niet versmald worden tot een kwestie van kosten. De prijs van de mogelijke instabiliteit als gevolg van een eventuele niet-uitbreiding van de NAVO moet voor ogen blijven.

2. De essentie van de kosten verbonden aan deze uitbreiding, namelijk de aanpassingen van de strijdkrachten van de toekomstige leden aan de NAVO-normen, zullen door de nieuwe leden zelf gedragen worden. De toetredende leden hebben cijfers verstrekt over de voorziene evolutie van hun militaire budgetten. Deze cijfers geven blijk van realisme, en blijven in verhouding tot de economische draagkracht der toetreders.

3. De kostenprognoses konden naar beneden herzien worden, zodat het woordgebruik van Madrid

5. Le sommet OTAN de Madrid a fixé le délai pour l'évaluation suivante du processus d'élargissement au prochain sommet de Washington en avril 1999.

5. Obligations incombant à la Belgique du fait de l'élargissement de l'OTAN

1. L'élargissement ne modifie en rien le Traité de l'OTAN.

2. L'engagement le plus important pour la Belgique qui résulte de l'élargissement de l'OTAN concerne la garantie de sécurité collective prévue à l'article 5 du Traité de Washington.

L'article 5 stipule:

«Les Parties conviennent qu'une attaque armée contre l'une ou plusieurs d'entre elles survenant en Europe ou en Amérique du Nord sera considérée comme une attaque dirigée contre toutes les Parties, et en conséquence, elles conviennent que si une telle attaque se produit, chacune d'elles, dans l'exercice du droit de légitime défense, individuelle ou collective, reconnu par l'Article 51 de la Charte des Nations unies, assistera la Partie ou les Parties ainsi attaquées en prenant aussitôt, individuellement et d'accord avec les autres Parties, telle action qu'elle jugera nécessaire, y compris l'emploi de la force armée, pour rétablir et assurer la sécurité dans la région de l'Atlantique Nord.

Toute attaque armée de cette nature et toute mesure prise en conséquence seront immédiatement portées à la connaissance du Conseil de Sécurité. Ces mesures prendront fin quand le Conseil de Sécurité aura pris les mesures nécessaires pour rétablir et maintenir la paix et la sécurité internationales.»

6. Le coût de l'élargissement

1. L'élargissement de l'OTAN s'inscrit dans un tournant historique de l'architecture de sécurité européenne. La discussion sur l'élargissement ne peut se voir réduite à une question de coûts. Le prix d'une éventuelle instabilité, dans l'hypothèse où l'élargissement ne se ferait pas, doit rester présent à l'esprit.

2. L'essentiel des coûts liés à cet élargissement, c'est-à-dire l'adaptation des forces des futurs membres aux normes de l'OTAN, seront supportés par ces mêmes nouveaux membres. Les pays adhérents ont communiqué des chiffres sur l'évolution prévisible de leurs budgets militaires. Ces chiffres montrent un sens du réalisme, et restent en harmonie avec le potentiel économique des pays adhérents.

3. Les estimations des coûts ont pu être revues à la baisse, de sorte que les termes utilisés à Madrid (les

(de kosten zijn «manageable») volledig blijft gelden. Ook de NAVO-Assemblee (43e sessie, oktober 1997) erkende dit «(...) costs(...) will be manageable and the resources necessary to meet these costs will be provided.»

4. Wat de gemeenschappelijke financiële uitgaven betreft, raamde een studie van het NAVO-Internationaal Secretariaat een bedrag van 1,5 miljard US\$ voor de periode 1998-2008. De uitgaven op het civiele budget van de NAVO kunnen 0,8 miljoen US\$ in 1998 bedragen en 1,6 miljoen US\$ in 1999. Een deel van de uitgaven kunnen gecompenseerd worden door reducties op andere posten en door de eigen bijdragen der nieuwe leden.

5. Het Civiel Budget van de NAVO staat sinds een decennium onder een strenge nulgroei-discipline. De meeste lidstaten zijn vastbesloten om deze begrotingspolitiek vol te houden.

6. Het militaire investeringsbudget zal onder een tijdelijke druk komen wanneer NAVO-infrastructuur op het grondgebied der drie toetreders wordt verplaatst. De Belgische verdeelsleutel in het Civiel Budget is 2,76 %, in het militaire budget (MB) 2,66 à 4,4177 %, in het militair investeringsbudget (NSIP) 4,126 à 4,96 %.

7. De Tsjechische Republiek, Hongarije en Polen bevestigden dat zij, vanaf hun toetreding, zullen bijdragen ten belope van respectievelijk 0,9 %, 0,65 % en 2,48 % in de gemeenschappelijke budgetten van het Bondgenootschap.

De kosten voor de nieuwe NAVO-gebouwen mogen niet beschouwd worden als NAVO-uitbreidingskosten. Het huidige gebouw is te klein, verouderd en uitgeleefd en zou ook zonder de toetreding van nieuwe NAVO-leden moeten worden verbouwd, hernieuwd en uitgebreid.

7. Het Belgisch NAVO-lidmaatschap blijft een vitaal en essentieel veiligheidsbelang

1. Bij gelegenheid van de NAVO-uitbreiding mag herbevestigd worden dat ons land zijn verdedigingspolitiek in het multinationale solidaire kader van de Noord-Atlantische Alliantie stelt. Deze veiligheidspolitiek vrijwaarde succesvol de nationale veiligheid en die van de West-Europese waardengemeenschap doorheen de Koude Oorlog. De alliantie is de beste waarborg gebleken tegen de re-nationalisatie van de defensiepolitieken.

2. Een dergelijke re-nationalisatie zou niet alleen zeer duur zijn, bijzonder voor de kleinere Europese landen, maar ook minder stabiel en in tegenspraak met de hoofdprincipes van internationale integratie en universele solidariteit.

3. Ondanks het einde van de koude oorlog en de ontbinding van het Warschaupact, blijven er veilig-

coûts sont «gérables») restent valables sans restriction. Même l'Assemblée de l'OTAN (43^e session, octobre 1997) l'a reconnu «(...) costs (...) will be manageable and the resources necessary to meet these costs will be provided».

4. En ce qui concerne les dépenses financières communes, une étude du Secrétariat international de l'OTAN a prévu un budget de 1,5 milliard de US\$ pour la période 1998-2008. Les dépenses au titre du budget civil de l'OTAN pourront se monter à 0,8 millions d'US\$ pour 1998 et à 1,6 million d'US\$ en 1999. Une part des dépenses pourront être compensées par des réductions sur d'autres postes et par les contributions individuelles des nouveaux membres.

5. Le budget civil de l'OTAN, depuis une décennie, est soumis à une stricte discipline de «croissance zéro». La plupart des états membres sont déterminés à maintenir cette politique budgétaire.

6. Le budget des investissements militaires sera temporairement sous pression quand des infrastructures de l'OTAN seront transférées sur le territoire des trois pays adhérents. La clé de répartition pour la Belgique est de 2,76 %, dans le budget civil de 2,66 à 4,4177 % dans le budget militaire (BM), et de 4,126 à 4,96 % dans le budget des investissements militaires (NSIP).

7. La République tchèque, la Hongrie et la Pologne ont confirmé, que à compter de leur adhésion, elles contribueront à concurrence respectivement de 0,9 %, 0,65 % et 2,48 % aux budgets communs de l'Alliance.

Les coûts des nouveaux bâtiments de l'OTAN ne doivent pas être vus comme des coûts liés à l'élargissement de l'OTAN. L'immeuble actuel est trop petit, vieux et «usé», et devrait être transformé, rénové et agrandi même si l'OTAN ne devait pas accueillir de nouveaux membres.

7. L'adhésion à l'OTAN reste un facteur vital et essentiel de la sécurité de la Belgique

1. À l'occasion de l'élargissement de l'OTAN, il est permis de réaffirmer que notre pays ancre sa politique de défense dans le cadre de la solidarité multinationale offert par l'Alliance nord-atlantique. Cette politique de sécurité a garanti avec succès la sécurité nationale et celle de la communauté de valeurs de l'Europe de l'Ouest tout au long de la guerre froide. L'Alliance s'est révélée la meilleure garantie contre la «re-nationalisation» des politiques de défense.

2. Pareille re-nationalisation ne serait pas seulement très coûteuse, en particulier pour les petits pays européens, mais offrirait moins de stabilité et contredirait les principes fondamentaux de l'intégration internationale et de la solidarité universelle.

3. Malgré la fin de la guerre froide et la dissolution du Pacte de Varsovie, il reste des risques pour la sécu-

heidsrisico's. De destabiliserende kracht van etnische, religieuze en historische conflicten wordt actueel aangetoond in verschillende regio's in Europa. Het gevaar van «avontuurlijke» ondemocratische leiders, en van internationaal terrorisme, eventueel in verband met de proliferatie van massavernietigingswapens, is niet denkbeeldig.

8. De fundamentele waarde van de Atlantische solidariteit

«Het Noord-Atlantische partnerschap is een onmisbaar platform voor stabiliteit in Europa» (SPD-partijprogramma, Hannover, 2-4 december 1997).

1. «Het lot van Europa en de toekomst van Amerika zijn onlosmakelijk met elkaar verbonden» (Clinton). Twee wereldoorlogen en de koude oorlog hebben dit aangetoond.

2. De Noord-Atlantische waardengemeenschap die in het Verdrag van Washington (1949) wordt beschreven, stelde haar richtinggevende en wervende kwaliteiten onder bewijs. De voormalige Warschaupakt-leden oriënteren zich naar de waarden van hun voormalige tegenpartij. Het NAVO-lidmaatschap blijkt voor een grote groep Europese landen bijzonder aantrekkelijk. Het is de prioritaire doelstelling van hun veiligheidsbeleid.

3. Er is in de voorzienbare toekomst geen alternatief voorhanden om de Atlantische veiligheidsstructuur geloofwaardig te vervangen. De ontwikkeling van een Europese pijler binnen de NAVO (Europese Veiligheids- en Defensie-identiteit, ESDI), het inschuiven van de WEU in het EU-gemeenschappelijk buitenlands- en veiligheidsbeleid zijn lovenswaardige ontwikkelingen, zij worden door alle NAVO-partners verwelkomd en gesteund, maar ze ontwikkelen geen NAVO-vervangende dimensies.

9. Wat wordt de verhouding met Rusland?

Bemoeilijkt de NAVO-uitbreiding de relaties met Rusland?

1. Rusland blijft gekant tegen de NAVO-uitbreiding. De alliantie blijft het omgekeerde volhouden (geen land zal door een veto van een derde land weerhouden worden van lidmaatschap). De alliantie affirmeert dat de deur van NAVO open blijft.

2. Rusland schikte zich in de NAVO-toetreding van de ex-Warschaupact-leden Tsjechië, Polen en Hongarije, maar waarschuwt in scherpe termen tegen eventuele toetredingen van voormalige USSR-republieken.

3. De NAVO en Rusland kunnen onder andere in de PJC (Permanent Joint Council), maar ook in EAPC (Euro-Atlantic Partnership Council) en PfP (Partnership for Peace) de veiligheidsarchitectuur in de Euro-Atlantische regio bespreken. Van NAVO-

rité. Le pouvoir déstabilisant des conflits ethniques, religieux et historiques apparaît clairement chaque jour dans plusieurs régions d'Europe. Le danger de voir surgir des dirigeants «aventuriers» peu démocratiques et fleurir le terrorisme international, éventuellement liés à la prolifération des armes de destruction de masse, n'est pas imaginaire.

8. La valeur fondamentale de la solidarité atlantique

«Le partenariat nord-atlantique est une plateforme indispensable de la stabilité en Europe» (Programme du SPD, Hanovre 2-4 décembre 1997)

1. «Le sort de l'Europe et l'avenir de l'Amérique sont indissociablement liés» (Clinton). Deux guerres mondiales et la guerre froide l'ont montré.

2. La communauté de valeurs nord-atlantique décrite dans le Traité de Washington, a prouvé qu'elle était une force qui oriente et qui attire. Les anciens membres du Pacte de Varsovie se tournent vers les valeurs de leur adversaire d'hier. Faire partie de l'OTAN semble exercer un attrait particulier pour de nombreux pays européens. C'est l'objectif prioritaire de leur politique de sécurité.

3. On ne voit, dans un avenir prévisible, aucune formule qui puisse remplacer de façon crédible la structure de sécurité de l'Alliance. Le développement d'un pilier européen au sein de l'OTAN (Identité européenne de sécurité et de défense, IESD), l'intégration de l'UEO dans la politique étrangère et de sécurité commune de l'UE sont des développements louables, que tous les partenaires de l'OTAN applaudissent et soutiennent, mais ni l'un ni l'autre ne viennent se substituer à l'OTAN.

9. L'avenir des relations avec la Russie

L'élargissement de l'OTAN compromet-il les relations avec la Russie?

1. La Russie reste opposée à l'élargissement de l'OTAN. L'Alliance continue de soutenir la position inverse (aucun pays ne se verra refuser l'adhésion du fait du veto d'un pays tiers). L'Alliance affirme que la porte de l'OTAN reste ouverte.

2. La Russie a fini par accepter l'adhésion à l'OTAN de certains anciens pays du pacte de Varsovie (Tchéquie, Pologne et Hongrie) mais met en garde fermement contre d'éventuelles adhésions de la part d'anciennes républiques de l'URSS.

3. L'OTAN et la Russie peuvent discuter de l'architecture de sécurité dans la région euro-atlantique notamment dans le cadre du CCP (Conseil conjoint permanent), mais aussi du CPEA (Conseil de partenariat euro-atlantique) et du PPP (Partenariat

zijde wordt benadrukt dat deze consultaties geen duplicatie en geen alternatief kunnen zijn voor het werk in andere internationale fora.

4. Rusland blijft bijzonder gevoelig voor de opbouw van zware militaire NAVO-infrastructuur in de nieuwe lidstaten. Rusland vraagt in dit verband steviger engagementen dan verbale affirmaties.

5. De NAVO bevestigde zijn bereidheid om in transparantie te werken tegenover Rusland: de NAVO zal niet in het geheim bewapenen. De NAVO heeft in de huidige omstandigheden niet de intentie om tot plaatsing van omvangrijke militaire middelen over te gaan in de nieuwe NAVO-landen.

6. De NAVO bevestigde niet van plan te zijn om kernwapens te plaatsen in de nieuwe NAVO-landen (no intention, no plan and no reason to deploy ...).

7. Op 27 mei 1997 sloot de NAVO met Rusland in Parijs de zogenaamde «Stichtingsakte» (Founding Act). De naamskeuze («Founding act on mutual relations, cooperation and security between NATO and the Russian Federation») geeft uiting aan de aard van het document: een plechtige politieke verklaring, niet een juridisch bindend verdrag.

8. De PJC (Permanent Joint Council) wordt voorgezeten door een trojka van de Secretaris-Generaal van de NAVO, een NAVO-land volgens beurtrol, en Rusland. De PJC zetelt op verschillende vergaderniveaus: om de zes maanden op ministerieel niveau (Buitenlandse Zaken of Defensie), maandelijks op ambassadeursniveau; ook om de zes maanden de stafchefs, en maandelijks de militaire vertegenwoordigers, vergaderingen van werkgroepen en militaire deskundigen.

9. De akte bevat een ruime waaier van mogelijke politiek-militaire domeinen die het voorwerp kunnen uitmaken van NAVO-Rusland-overleg (conflictpreventie, crisisbeheer, vredeshandhaving, Ruslands participatie in het Partnerschap voor Vrede en in de Euro-Atlantische Partnerschapsraad, informatie-uitwisseling over defensiebeleid, militaire begroting, bewapening, conversie van militaire industrie, proliferatie, nucleaire veiligheid, wapenbeheersing, strijd tegen terrorisme en tegen drugshandel, ...).

10. België heeft grote waardering voor de Stichtingsakte NAVO-Rusland als een mijlpaal in de Europese Veiligheidsarchitectuur. De PJC moet substantie verwerven in haar werkprogramma's. Consultatie en samenwerking in reciprociteit zijn de basisbegrippen. De voorzichtigheid tegen de mogelijke uitholling der alliantie en tegen een Russisch «droit de regard» mag niet zover gaan dat de historische kans van deze veiligheidsdialoog met Rusland zou worden verspeeld.

pour la Paix). Du côté de l'OTAN, on souligne que ces consultations ne peuvent en aucun cas faire double emploi avec les activités d'autres enceintes internationales, ni se substituer à celles-ci.

4. La Russie reste particulièrement sensible à l'installation d'infrastructures militaires lourdes de l'OTAN dans les nouveaux états membres. La Russie veut à ce propos des engagements plus sérieux que de simples affirmations verbales.

5. L'OTAN a confirmé qu'elle était disposé à travailler dans la transparence avec le Russie: l'OTAN n'armera pas en secret. L'OTAN n'a pas pour l'instant l'intention d'implanter des dispositifs militaires importants dans les nouveaux pays de l'OTAN.

6. L'OTAN a confirmé qu'elle n'avait pas de projet de déploiement d'armes nucléaires dans les nouveaux pays de l'OTAN (no intention, no plan and no reason to deploy ...).

7. Le 22 mai 1997 à Paris, l'OTAN a conclu avec la Russie «l'Acte fondateur» (Founding Act). Le choix de cette dénomination («Acte fondateur sur les relations, la coopération et la sécurité mutuelles entre l'Otan et la Fédération de Russie») révèle bien la nature du document: une déclaration politique solennelle, mais pas un traité juridiquement contraignant.

8. Le CCP (Conseil conjoint permanent) est présidé par une troïka composée du Secrétaire général de l'OTAN, d'un pays de l'OTAN suivant un tour de rôle et de la Russie. Les réunions du CCP ont lieu à divers niveaux: tous les six mois au niveau ministériel (Affaires étrangères et Défense), tous les mois au niveau des ambassadeurs; tous les six mois aussi au niveau des chefs d'état-major et tous les mois, des représentants militaires, réunions de groupes de travail et d'experts militaires.

9. L'acte contient un large éventail de domaines politico-militaires qui peuvent faire l'objet d'une concertation OTAN-Russie (prévention des conflits, gestion des crises, maintien de la paix, participation de la Russie au partenariat pour la paix et au Conseil de Partenariat euro-atlantique, échanges d'information sur les politiques de défense, budgets militaires, armement, reconversion des industries militaires, prolifération, sécurité nucléaire, maîtrise des armements, lutte contre le terrorisme et contre le trafic de drogue, ...)

10. La Belgique tient en très grande estime ledit Acte fondateur OTAN-Russie, car elle y voit un important jalon dans la construction de l'architecture européenne de sécurité. Le CCP doit concrétiser ses objectifs dans ses programmes de travail. La consultation et la coopération sur base de réciprocité constituent les notions fondamentales. La prudence due à la crainte de voir l'Alliance vidée de sa substance et la Russie acquérir un «droit de regard» ne peut aller

Het juiste evenwicht is nodig. De samenwerking onder andere in het kader van de PJC en in het IPP (Individueel Partnerschapsprogramma van PfP) biedt zeer interessante mogelijkheden (bijvoorbeeld non-proliferatie, decontaminatie van militair-industriele sites). De concrete samenwerking, in wederzijds belang, levert de test voor de politieke engagementen en versterkt de basis van de veiligheidspolitiek. De NAVO moet een «open» organisatie blijven. Met alle respect voor de bekommernissen van Rusland, moet elk land zijn vrijheid van keuze voor zijn veiligheidsallianties behouden. In de Europese Veiligheidsarchitectuur kan er geen suprematie ingesteld worden van een der organisaties over de anderen (namelijk de Russische intentie om de OVSE zulke suprematie toe te kennen).

10. Ontwapening

1. Ontwapening en wapenbeheersing blijven prioritaire doelstellingen van het Belgisch buitenlands beleid.

2. De NAVO-uitbreiding en de bijhorende patronen van vertrouwensopbouw en overleg, in EAPC, PJC en PfP hebben belangrijke vooruitgang mogelijk gemaakt in de vertrouwensopbouw, militaire samenwerking, transparantie. Dit is van kapitaal belang voor het succes van de ontwapeningsconferentie in Genève, en van het CFE-proces in Wenen.

De Ontwapeningsconferentie in Genève blijft het forum bij uitstek om juridische instrumenten uit te werken inzake ontwapening.

3. België behoort tot de eerste ondertekenaars van het verdrag dat alle chemische wapens verbiedt (CWC) en in werking trad op 29 april 1997. België spant zich opdat de nieuwe Organisatie die werd opgericht in Den Haag, haar verdragstaken, waaronder de verificatie, naar behoren kan uitvoeren.

4. België is voorstander van een verstrenging van het Verdrag op de bacteriologische (biologische) en giftige wapens (BWC). Tesamen met de andere leden van de Europese Unie ijvert België voor de uitwerking van een verificatiesysteem in een bijkomend juridisch bindend Protocol.

5. Hoewel het in de eerste plaats de nucleairen zelf zijn die moeten ontwapenen (START-onderhandelingen), streeft België in de huidige internationale context naar een weloverwogen, progressieve, evenwichtige en gecontroleerde nucleaire ontwapening en hoopt dat deze op termijn moge uitmonden in multilaterale onderhandelingen om tot een wereldwijd ver-

jusqu'à gâcher cette occasion historique d'entamer un dialogue sur la sécurité avec la Russie. Un juste équilibre est nécessaire. La collaboration entre autres dans le cadre du CCP et du PPI (Programme de partenariat individuel dans le cadre du PPP) offre des possibilités très intéressantes (par exemple non prolifération, décontamination des sites militaro-industriels). La collaboration concrète dans l'intérêt des deux parties, permet de tester les engagements politiques et renforce les bases de la politique de sécurité. L'OTAN doit rester une organisation ouverte. On peut respecter les inquiétudes de la Russie, mais chaque pays doit rester libre de choisir ses alliances pour sa sécurité. Dans l'architecture européenne de sécurité, aucune organisation ne peut se voir accorder la suprématie sur les autres (on pense au projet de la Russie de donner une telle suprématie à l'OSCE).

10. Désarmement

1. Le désarmement et le contrôle des armements restent des objectifs prioritaires de la politique étrangère belge.

2. L'extension de l'OTAN et les mécanismes qui s'y rapportent en matière de mesures de confiance et de concertation dans le cadre du CPEA, du CCP et du PPP ont permis des progrès importants dans le domaine de la confiance mutuelle, de la coopération militaire, de la transparence. Ce progrès est d'une importance capitale pour le succès de la Conférence du désarmement à Genève et pour celui du processus CFE à Vienne.

La Conférence du désarmement à Genève continue d'être le forum par excellence où élaborer des instruments juridiques relatifs au désarmement.

3. La Belgique fait partie des Parties contractantes qui ont été les signataires d'origine de la Convention interdisant toutes les armes chimiques (CWC), entrée en vigueur le 29 avril 1997. La Belgique multiplie les efforts pour que la nouvelle Organisation érigée à La Haye puisse exercer correctement les tâches dont elle a été investie, aux termes de la Convention, entre autres, la vérification.

4. La Belgique est en faveur d'un renforcement des dispositions de la Convention sur les armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines (BWC). Avec les autres membres de l'Union européenne, la Belgique milite en faveur de la mise en place d'un système de vérification qui ferait l'objet d'un Protocole additionnel juridiquement contraignant.

5. Bien qu'il incombe d'abord aux nucléaires eux-mêmes de réduire leurs armements (négociations START), la Belgique œuvre, dans le contexte international actuel, en faveur d'un désarmement nucléaire bien pensé, progressif, équilibré et maîtrisé et espère que celui-ci débouche, à terme, sur des négociations multilatérales ayant pour but l'interdiction univer-

bod op nucleaire wapens te komen. België hecht groot belang aan het Non-proliferatieverdrag (NPT) en pleit voor zijn universaliteit en integrale uitvoering van de controles voorzien in het verdrag.

6. België was ook één van de eerste landen om het Verdrag dat alle kernproeven verbiedt (CTBT), te ondertekenen. België zet zich in om de voorlopige Organisatie, gevestigd in Wenen, spoedig operationeel te maken. België pleit verder voor de uitwerking in de Ontwapeningsconferentie te Genève van een verdrag houdende een verbod op de productie van splijtstoffen voor bewapening (cut off).

7. België is verdragspartij bij het verdrag tegen onmenselijke wapens van 1980.

8. België speelt een determinerende rol in de strijd tegen de anti-persoonsmijnen. Het werkte actief mee aan de opstelling van een verdrag dat deze wapens verbiedt en wenst zo vlug mogelijk het verdrag te ratificeren. België doet toenemende inspanningen voor slachtofferhulp, ontminning en ontwikkeling van ontminningstechnologiën. Ook de illegale handel in en opslag van kleine wapens wordt van nabij gevolgd. Zowel het aspect preventie als de reductie maken deel uit van een coherent beleid tegen kleine wapens. België steunt transparantie inzake conventionele wapens en neemt deel aan het VN-wapenregister.

9. Een van de hoekstenen van de Europese veiligheid is het verdrag over de «Conventional Forces in Europe» (CFE), getekend in 1990 tussen de lidstaten van de NAVO en het toenmalige Warschaupact.

10. Het CFE-verdrag stelt plafonds in voor vijf categorieën zware wapens (tanks, gepantserde gevechtsvoertuigen, artillerie, gevechtsvliegtuigen en aanvalshelikopters, samen de zogenaamde «TLE» of «Treaty Limited Equipment») en legde regels op voor wederzijdse transparantie en vertrouwen. De CFE-bewapeningsreducties dienden tegen 17 november 1995 te zijn uitgevoerd. Dit was grotendeels het geval, met uitzondering van de flankenzone (in het noorden een deel van Rusland, Noorwegen en IJsland; in het zuiden een deel van Oekraïne, Armenië, Georgië, Azerbeidzjan, Moldavië, Roemenië, Bulgarije, Griekenland en het grootste deel van Turkije), waar Rusland de mogelijkheid wou hebben meer wapentuig te behouden dan was toegelaten onder het verdrag, gezien de veranderde veiligheidssituatie. Op 31 mei 1996 werd het akkoord over een aangepaste regeling voor de flanken ondertekend. Hierin worden toegevingen gedaan aan Rusland, mits enkele

selle des armes nucléaires. La Belgique attache une grande importance au Traité de Non-prolifération (TNP) et plaide en faveur de l'universalisation de ses dispositions et de l'exécution intégrale des mécanismes de contrôle prévus dans celui-ci.

6. La Belgique a également été parmi les premiers pays à signer le Traité d'interdiction complète des essais d'armes nucléaires (CTBT). La Belgique met tout en oeuvre pour que l'Organisation provisoire, établie à Vienne, commence à fonctionner le plus rapidement possible. La Belgique œuvre par ailleurs pour l'élaboration, au sein de la Conférence du désarmement à Genève, d'une convention interdisant la production des matières fissiles destinées à un usage militaire (cut off).

7. La Belgique est partie à la Convention de 1980 relative aux armes particulièrement cruelles et inhumaines.

8. La Belgique joue un rôle déterminant dans la lutte contre les mines antipersonnel. Elle a coopéré activement à l'élaboration de la Convention qui interdit ces armes et souhaite ratifier cet instrument le plus rapidement possible. La Belgique déploie des efforts croissants dans les domaines de l'aide aux victimes, du déminage et du développement de la technologie relative au déminage. Le commerce illégal et le stockage des armes de petite taille fait l'objet d'un suivi rigoureux. Tant l'aspect prévention que l'aspect réduction sont des volets d'une politique cohérente contre les armes de petite taille. La Belgique s'est rangée du côté de la transparence dans le domaine des armes conventionnelles et coopère au Registre des Nations unies sur l'armement.

9. L'une des pierres angulaires de la Sécurité européenne est le Traité sur les Forces conventionnelles en Europe, «Conventional Forces in Europe» (CFE), signé en 1990 entre les États membres de l'OTAN et ce qui était encore à l'époque le Pacte de Varsovie.

10. Le Traité CFE établit des limites numériques pour cinq catégories d'armes lourdes (chars de bataille, véhicules blindés de combat, artillerie, avions de combat et hélicoptères de combat, qui constituent dans leur ensemble ce qu'on a appelé l'équipement «ELT» c'est-à-dire «Équipements limités par le Traité») et imposé des règles de transparence et de confiance mutuelles. Les réductions d'armements dans le cadre du Traité CFE devaient être mises à exécution pour le 17 novembre 1995. C'est ce qui s'est en effet passé, en grande partie, sauf pour la zone des pays situés sur les flancs (dans le Nord, une partie de la Russie, de la Norvège et de l'Islande; dans le Sud, une partie de l'Ukraine, de l'Arménie, de la Géorgie, de l'Azerbaïdjan, de la Moldova, de la Roumanie, de la Bulgarie, de la Grèce et la plus grande partie de la Turquie), où la Russie voulait avoir la possibilité de conserver plus d'armements que ce qui était autorisé aux termes du

compenserende maatregelen (onder andere bijkomende inspecties). Een gelijkaardige regeling geldt voor Oekraïne. Het CFE-verdrag van 1990 moet worden aangepast aan de grondig gewijzigde internationale toestand. Er komt een nieuw systeem van beperkingen via een combinatie van nationale limieten (beperkingen op de uitrusting van de verdragspartijen zelf) en territoriale limieten (beperkingen op de uitrusting die binnen een bepaald gebied mag staan). Het verschil tussen beide limieten geeft ruimte («headroom») voor de stationering van buitenlandse troepen. Een aantal basisprincipes («basic elements») werden overeengekomen onder de 30 huidige verdragspartijen op 23 juli 1997. In uitvoering daarvan gaan de besprekingen binnen de Joint Consultative Group (JCG) te Wenen verder. In afwachting van de totstandkoming en inwerkingtreding van een aangepast CFE-verdrag, blijft het huidige CFE-verdrag uiteraard geldig in al zijn bepalingen.

11. België kondigde een reductie van 10 % aan van zijn nationale limieten voor vier categorieën TLE's, uiteraard onder het gebruikelijke voorbehoud van de evolutie van de onderhandelingen.

C. BESPREKING

De minister onderstreept de hoogdringendheid van de ratificatie van de drie protocollen.

Hij stelt voor de door de leden gestelde vragen te beantwoorden in het kader van de behandeling van het wetsontwerp in de plenaire vergadering van de Senaat.

Gelet op de plechtigheid van de gebeurtenis en het grote belang voor de Europese toekomst en voor de drie kandidaat-leden stelt de rapporteur voor dat de minister zijn inleidende uiteenzetting eveneens houdt in de plenaire vergadering.

De voorzitter herinnert eraan dat de bespreking van voorliggende protocollen ondertekend te Brussel op 16 december 1997 grondig werd voorbereid.

Op 18 februari 1998 werd langdurig en grondig van gedachten gewisseld met de heer Bronislaw Geremek, minister van Buitenlandse Zaken, en de heer Robert Mroziwicz, ondersecretaris van Landsverdediging van de Republiek Polen over de toetreding van Polen tot NAVO en de mogelijke uitbreiding van de Europese Unie.

Traité, eu égard à l'existence de nouvelles données en matière de sécurité. Le 31 mai 1996, a été signé l'Accord relatif aux mesures spécifiques en vigueur pour les flancs. Il comporte des concessions à la Russie, moyennant un certain nombre de mesures compensatoires (notamment des inspections supplémentaires). Des modalités similaires sont en vigueur pour l'Ukraine. Le Traité CFE de 1990 doit être adapté aux changements considérables intervenus dans la situation internationale. Un nouveau système de limitations va être mis en place, via une combinaison de limites nationales (limitations portant sur les équipements des parties contractantes elles-mêmes) et de limites territoriales (limitations portant sur les équipements qui peuvent être déployés dans une zone déterminée). La différence entre les deux types de limitations ménage («headroom») la possibilité de stationner des troupes étrangères. Le 23 juillet 1997, un certain nombre de principes fondamentaux («basic elements») ont été convenus entre les 30 parties contractantes actuelles. En exécution de cet engagement, les négociations sont poursuivies au sein du Groupe consultatif commun (Joint Consultative Group - JCG) à Vienne. En attendant l'élaboration et l'entrée en vigueur d'un Traité CFE révisé, il est évident que toutes les dispositions du Traité CFE actuellement en vigueur sont toujours d'application.

11. La Belgique a annoncé une réduction de 10 % de ses plafonds nationaux pour quatre catégories d'ELT, sous les réserves d'usage, évidemment, eu égard à l'évolution des négociations.

C. DISCUSSION

Le ministre insiste sur le caractère urgent de la ratification des trois protocoles.

Il propose de répondre aux questions des membres lors de l'examen du projet en séance plénière du Sénat.

Le rapporteur suggère, vu la solennité de l'événement et l'importance fondamentale pour l'avenir européen et pour les trois pays candidats, que l'exposé introductif oral du ministre se déroule également en séance plénière.

Le président rappelle que l'examen des protocoles en question, signés à Bruxelles le 16 décembre 1997, a fait l'objet d'une préparation poussée.

Le 18 février 1998, il y a eu un échange de vues long et détaillé avec MM. Bronislaw Geremek, ministre des Affaires étrangères et Robert Mroziwicz, sous-secrétaire à la Défense nationale de la république de Pologne, au sujet de l'adhésion de la Pologne à l'OTAN et de l'élargissement éventuel de l'Union européenne.

Een gelijkaardig debat greep plaats op 1 april 1998 met de heer Jaroslav Sedivy, minister van Buitenlandse Zaken, en de heer Novotny, vice-minister van Landsverdediging van de Republiek Tsjechië.

Tot slot sprak op 21 april 1998 de heer Lázskó Kovács, minister van Buitenlandse Zaken van Hongarije, de parlementairen toe.

Deze reeks historische onderhouden werden georganiseerd door de commissie voor de Buitenlandse Aangelegenheden van de Senaat samen met de commissie van Landsverdediging en de commissie voor de Buitenlandse Betrekkingen van de Kamer van volksvertegenwoordigers en met het federaal Adviescomité voor Europese Aangelegenheden.

Als bijlage bij dit verslag worden de toespraken van de betrokken ministers opgenomen.

Tijdens de behandeling van dit wetsontwerp hebben de leden de volgende vragen gesteld aan de minister die daarop zal antwoorden in de plenaire vergadering:

— de inschatting van de kostprijs van de toetreding van de drie nieuwe landen tot de NAVO;

— de draagwijdte van de hervormingen van de krijgsmachten in deze nieuwe lidstaten en de financiële gevolgen ervan;

— de perspectieven met betrekking tot een tweede golf van uitbreiding van de NAVO;

— de budgettaire gevolgen van de huidige uitbreiding van de NAVO voor België;

— de uitvoering van de financiële verbintenissen van België als gevolg van de uitbreiding van de NAVO;

— het nakomen door België van zijn verbintenissen binnen de NAVO;

— de betrekkingen tussen de NAVO en de Russische Federatie;

— het gemengde karakter van het verdrag;

— welke criteria hanteert de NAVO bij de toestemming tot toetreding van nieuwe leden? Bestaat er een duidelijk evaluatieproces betreffende de invulling van deze criteria?

— In de discussie over de uitbreiding ontbrak steeds een kostennota. Vele geruchten en berekeningen (o.a. van het Amerikaanse Congres) deden de ronde. Iedereen was het er wel over eens dat de prijs voor stabiliteit vrij hoog is. De nieuwe leden zullen hun strijdkrachten in overeenstemming moeten brengen met de verplichtingen van de NAVO. Dit zal zeer veel geld kosten. Hebben de drie nieuwe leden voldoende financiële middelen om dit realiseren? Dreigt hierdoor de economische ontwikkeling van deze landen niet ontwricht te worden? Dreigt hierdoor ook niet hun toetreding tot de EU in het gedrang

Le 1^{er} avril 1998, a été tenu un débat similaire avec MM. Jaroslav Sedivy, ministre des Affaires étrangères, et Novotny, vice-ministre de la Défense nationale de la République tchèque.

Enfin, M. Lázskó Kovács, ministre des Affaires étrangères de la Hongrie, a fait, le 21 avril 1998, un exposé aux parlementaires.

Cette série d'entretiens historiques a été organisée conjointement par la commission des Affaires étrangères du Sénat, les commissions de la Défense nationale et des Affaires étrangères de la Chambre des représentants et le Comité d'avis fédéral chargé de questions européennes.

Les allocutions des ministres concernés sont jointes en annexe au présent rapport.

Lors de la discussion de ce projet de loi, les membres de la commission ont posé les questions suivantes au ministre qui y répondra au cours de la séance plénière:

— l'estimation du coût de l'adhésion à l'OTAN des trois nouveaux États membres;

— la portée des réformes opérées au sein des forces armées de ces nouveaux États membres et les conséquences financières de ces réformes;

— les perspectives au sujet d'une deuxième vague d'élargissement de l'OTAN;

— les conséquences de la présente opération d'élargissement de l'OTAN pour le budget de la Belgique;

— le respect par la Belgique des engagements financiers après l'élargissement de l'OTAN;

— le respect par la Belgique des engagements qu'elle a contractés vis-à-vis de l'OTAN;

— les rapports entre l'OTAN et la fédération de Russie;

— le caractère mixte du traité;

— quels sont les critères que l'OTAN utilise pour autoriser l'adhésion de nouveaux membres? Existe-t-il un processus d'évaluation univoque pour déterminer si ces critères sont ou non remplis?

— Dans le débat sur l'élargissement, on n'a jamais abordé la question du coût. Il y a eu de nombreuses rumeurs et estimations (entre autres celles du Congrès américain). Tous les intervenants ont cependant convenu que le prix à payer pour la stabilité était relativement élevé les nouveaux membres devant mettre leurs forces armées en conformité avec les obligations imposées par l'OTAN, ce qui coûtera très cher. Les trois nouveaux membres disposent-ils de moyens financiers suffisants pour réaliser cet objectif? Cette mise en conformité ne risque-t-elle pas de compromettre le développement de ces pays? L'adhésion de

te komen omdat zij niet over voldoende financiële reserves beschikken om het acquis te bereiken?

D. STEMMINGEN

De artikelen 1 tot 4, alsmede het wetsontwerp worden eenparig aangenomen door de 9 aanwezige leden.

Dit verslag is goedgekeurd met 8 stemmen bij 1 onthouding.

De rapporteur,
Paul HATRY.

De voorzitter,
Valère VAUTMANS.

ces pays à l'UE ne risque-t-elle pas d'être mise en danger parce qu'ils ne disposent pas de réserves financières suffisantes pour atteindre l'acquis communautaire?

D. VOTES

Les articles 1^{er} à 4, ainsi que le projet de loi, sont adoptés à l'unanimité des 9 membres présents.

Le rapport a été approuvé par 8 membres et une abstention.

Le rapporteur,
Paul HATRY.

Le président,
Valère VAUTMANS.

BIJLAGEN

-
1. Uiteenzetting van de heer Bronislaw Geremek, minister van Buitenlandse Zaken van de Republiek Polen (18 februari 1998).
 2. Uiteenzetting van de heer Robert Mroziewicz, onderstaatssecretaris van Defensie van de Republiek Polen (18 februari 1998).
 3. Uiteenzetting van de heer Jaroslav Sedivy, minister van Buitenlandse Zaken van de Tsjechische Republiek (1 april 1998).
 4. Uiteenzetting van de heer Lászkó Kovács, minister van Buitenlandse Zaken van Hongarije (21 april 1998).

ANNEXES

-
1. Exposé de M. Bronislaw Geremek, ministre des Affaires étrangères de la République de Pologne (18 février 1998).
 2. Exposé de M. Robert Mroziewicz, sous-secrétaire d'État au ministère de la Défense nationale de la République de Pologne (18 février 1998).
 3. Exposé de M. Jaroslav Sedivy, ministre des Affaires étrangères de la République tchèque (1^{er} avril 1998).
 4. Exposé de M. Lászkó Kovács, ministre des Affaires étrangères de la Hongrie (21 avril 1998).

BIJLAGE 1**ANNEXE 1**

UITEENZETTING VAN DE HEER BRONISLAW GEREMEK, MINISTER VAN BUITENLANDSE ZAKEN VAN DE REPUBLIEK POLEN (18 FEBRUARI 1998)

EXPOSÉ DE M. BRONISLAW GEREMEK, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES DE LA RÉPUBLIQUE DE POLOGNE (18 FÉVRIER 1998)

Je souhaiterais avant tout exprimer mes remerciements d'avoir la possibilité de prendre la parole devant les commissions réunies des Affaires étrangères et de la Défense du Parlement du Royaume de Belgique. Je considère ce fait non seulement comme l'expression de l'intérêt porté à la politique étrangère de la Pologne mais également comme la possibilité de présenter nos aspirations euroatlantiques devant une assemblée si distinguée.

Nous exprimons notre satisfaction de développement des relations polono-belges. Nous considérons le climat et l'intensité des contacts gouvernementaux et non gouvernementaux entre nos deux pays comme très positifs. Nous souhaiterions que le niveau actuel du dialogue politique avec la Belgique soit maintenu. Je suis convaincu que ma visite en Belgique et celle du ministre des Affaires étrangères du Royaume de Belgique, M. Erik Derycke, en Pologne (peut-être encore au printemps) contribueront à dynamiser d'avantage nos relations bilatérales. Nous attachons également une grande importance à la visite du Prince héritier Philippe qui envisage de se rendre en Pologne cette année à la tête d'une mission économique. Nous espérons qu'elle contribuera à augmenter le nombre des investissements belges en Pologne.

Les relations avec la Belgique tiennent une place importante dans l'orientation européenne de la politique étrangère de la République de Pologne. Nous sommes intéressés par leur développement sur tous les niveaux. Nous manifestons la satisfaction que Sa Majesté Albert II a exprimé la volonté de se rendre en visite d'État en Pologne en 1999. La visite du maréchal de la Diète de la République de Pologne en Belgique en mars prochain servira également au resserrement du dialogue politique entre nos deux pays.

*
* *

Aujourd'hui, comme dans le passé, l'Europe et le monde sont confrontés à la nécessité d'établir un nouvel ordre politique ainsi qu'un système de sécurité susceptibles d'assurer la paix et la prospérité des nations souveraines et indépendantes. La Pologne fait partie des nations qui aspirent à récupérer leur place dans la famille européenne, c'est-à-dire dans les structures européennes et euroatlantiques. Nous espérons que grâce au soutien des pays tels que la Belgique nous obtiendrons bientôt le status du membre à part entière de l'Alliance Atlantique et de l'Union Européenne. La Pologne, liée depuis des siècles à l'Europe par son histoire et sa civilisation, pays stable à l'économie qui se développe dynamiquement, sera non seulement un élément de valeur dans une architecture institutionnelle européenne mais apportera certainement sa contribution créative au développement de la pensée et des institutions créées par les Pères-Fondateurs de l'Europe.

L'intégration avec les structures européennes et euroatlantiques de sécurité, l'adhésion de la Pologne à l'OTAN et à l'Union Européenne, constituent les priorités de la politique étrangère polonaise.

*
* *

Nous sommes aujourd'hui à un pas du moment où la Pologne, la République tchèque et la Hongrie franchiront le seuil du Quartier Général de l'Alliance en tant que membres à part entière. Nous nous y préparons intensément, en adaptant nos structures, en modernisant et en reformant nos forces armées, en formant des cadres civils et militaires. Au cours des entretiens d'accession, la Pologne a entièrement accepté les engagements découlant du Traité de Washington. Elle s'est également déclarée prête à destiner des moyens matériels nécessaires aux besoins de l'intégration avec l'Alliance.

En ce qui concerne la dernière question, aujourd'hui encore on nous demande parfois si nous serons en mesure de supporter les charges financières de l'adhésion à l'OTAN. Pour la Pologne la sécurité et l'économie forment une entité indissociable. Car la sécurité ne s'obtient pas gratuitement. C'est l'histoire qui nous a enseigné que son prix se mesure en effort des hommes, des structures d'état mais également en argent. C'est pourquoi dans notre budget les dépenses sont prévues de sorte que les moyens destinés à l'intégration avec l'OTAN suffisent à couvrir les besoins liés aux préparatifs et au futur fonctionnement en tant que membre de l'Alliance.

Je tiens néanmoins à souligner fortement que ce ne sont pas les promesses mais les résultats concrets de nos réformes démocratiques et du marché, servant également à préparer le système polonais de défense à

l'intégration avec l'Alliance, qui ont ouvert la porte à la signature des Protocoles d'accession. Aujourd'hui, nous attendons leurs ratifications dans les États membres de l'OTAN.

*
* *

Pour la Pologne, l'adhésion à l'OTAN est une condition nécessaire de l'édification d'une forte construction de l'État. Mais elle n'en est pas l'unique condition. En dehors de l'intégration avec l'Alliance Atlantique, l'Union européenne et l'Union de l'Europe occidentale, nous édifions les bases extérieures de notre sécurité sur les fondements de bonnes et stables relations avec les pays voisins et de coopération régionale. Nous participons activement aux travaux des organisations internationales aussi bien euro-atlantiques que mondiales. Le mandat de deux ans de membre non-permanent du Conseil de Sécurité de l'ONU qui vient de s'achever ainsi que la présidence de l'OSCE que nous assurons cette année, témoignent de notre engagement dans ces formes de coopération. En dehors du renforcement de notre propre sécurité et de la sortie définitive de la « zone grise de la sécurité européenne », c'est justement dans cette perspective que nous voyons le rôle et la place de la Pologne dans l'OTAN.

*
* *

Aujourd'hui en Europe, nous sommes loin des constatations définitives concernant le système futur de la sécurité sur notre continent. Il semble néanmoins que ses formes et piliers élémentaires se sont déjà dessinés au cours des transformations survenues après la guerre froide. Dans notre opinion la future architecture de la sécurité européenne reposera sur la coopération de partenariat entre les États et les organisations, où le « partage de travail », établi ne sera pas accompagné de hiérarchie des structures coopérantes. Dans ce cadre trouveront leur place des puissances telles que l'Union européenne, les États Unis et la Russie — piliers indispensables de la sécurité sur le continent. Mais également des États à potentiel moyen (comme la Pologne et la Belgique) ainsi que de petits pays. Tous ces pays auront un rôle à jouer dans ce système en mesure de leurs aspirations et possibilités.

Ses bases institutionnelles constitueront :

L'OTAN élargi — en tant que l'unique institution en Europe capable de concilier aujourd'hui ses objectifs statutaires reposant sur les principes du droit international et les capacités d'entreprendre l'action politico-militaire pour les défendre. Au cours des dernières années le rôle stabilisant de l'Alliance s'est renforcé, de même que sa capacité d'entreprendre des tâches en faveur de la sécurité et la paix. Grâce aux mécanismes développées de la coopération institutionnelle entre les pays de l'Europe de l'Est de l'ex-URSS, la Russie, l'Ukraine et les États du bassin méditerranéen, l'OTAN a acquis de nouvelles possibilités d'action en faveur de la promotion des valeurs qui guident également activité de l'ONU et du OSCE.

L'Union européenne approfondissant l'intégration politique et économique de ses États membres, élargissant les domaines de coopération entre autres à la question de sécurité, introduisant de nouveaux pays sur l'orbite de son influence (par le biais de l'association et la perspective d'adhésion). C'est également elle, à côté de l'OTAN, qui sera l'un des principaux piliers du « nouveau partenariat transatlantique » unissant les États Unis et ses alliés européens.

L'OSCE en tant que centre du dialogue transatlantique, l'endroit où sont élaborés de nouvelles normes et standards de la démarche internationale, l'endroit où seront également renforcées les capacités communes dans le domaine de la diplomatie de prévention des conflits.

Une telle construction est conditionnée par toute une série de facteurs. Leur catalogue est certainement long; toutefois je voudrais attirer votre attention sur les questions qui semblent être les plus importantes de notre point de vue. L'orientation démocratique de la politique russe en fait certainement partie. Le renforcement de la démocratie et de l'économie du marché à l'intérieur du pays ainsi que la coopération constructive de la Russie avec l'Occident sont de première importance. Tous ces facteurs devraient favoriser le développement d'une bonne coopération entre les pays limitrophes ainsi que le renforcement de leurs liens avec l'Occident. La perspective de l'élargissement de l'OTAN, de l'Union européenne et de l'UEO ainsi que de diverses formes de partenariat et de coopération favorisent ce processus.

Pour la future architecture de sécurité il est également important d'améliorer la coopération entre les organisations internationales afin de réaliser plus efficacement des objectifs communs et une utilisation plus rationnelle des ressources existantes. Je pense à l'image « des institutions qui se complètent mutuellement ».

Sur le plan général ceci devrait servir à la solution active des problèmes communs tels que : la diminution des disproportions dans le développement de différentes régions de l'Europe, la lutte contre les options extrémistes dans la politique internationale, le terrorisme international, la prolifération des armes de destruction massive, des migrations incontrôlées ou la protection de l'environnement.

*
* *

Je tiens à évoquer un fait peu connu de l'histoire des relations polono-belges qui fait également partie de l'histoire des institutions européennes. C'est à Londres, bien avant la fin de la Deuxième Guerre mondiale, qu'on a commencé à réfléchir sur la nécessité d'établir un nouvel ordre en Europe basé sur la coopération et l'interdépendance. Les Polonais faisaient partie des participants actifs dans cette discussion, grâce à, par exemple, Jozef Retinger, conseiller du premier ministre de la Pologne, le général Wladyslaw Sikorski. Les Belges étaient des partenaires idéaux de telles discussions. En février 1941 à Londres s'est tenue la première rencontre de la délégation polonaise et belge. Dans cette discussion et dans toutes les autres qui ont participé d'éminents hommes d'État, entre autres Paul-Henri Spaak. Les participants polonais et belges de ces discussions sont plus tard devenus d'ardents promoteurs de l'Europe commune.

*
* * *

L'élargissement de l'Union européenne constitue un défi historique pour l'Europe. Il devrait contribuer au renforcement de la stabilité du continent et supprimer les résultats de sa division. Il contribuera également au renforcement de la coopération à l'intérieur de ses structures. D'après nous, l'élargissement et l'approfondissement de l'UE constituent deux processus parallèles qui se complètent mutuellement. Nous ne voyons pas de contradictions entre eux. Nous sommes d'accord avec l'opinion de la Belgique que l'élargissement de l'UE ne peut pas déséquilibrer le fonctionnement du patrimoine acquis, et plus particulièrement dans le pilier communautaire. D'après la Pologne, les réformes institutionnelles devraient assurer à l'Union élargie non seulement l'efficacité d'agir mais également la possibilité pour tous les États membres de maintenir leurs influences sur la forme de l'Europe. La réalisation de l'Union économique et monétaire (l'UEM) à laquelle la Pologne voudra dans l'avenir adhérer sera une confirmation de l'irréversibilité de l'intégration.

Nous attachons une grande importance au maintien du caractère ouvert du processus de l'élargissement de l'Union assurant la perspective de devenir membre à tous les candidats intéressés, remplissant les conditions requises. Nous avons l'intention de participer activement aux travaux de la Conférence européenne qui devra assurer aux pays ne faisant pas partie du premier groupe de candidats le sentiment de participer au processus de l'élargissement de l'Union.

Étant donné nos très bonnes relations, nous comptons sur l'attitude bienveillante des parlementaires du Royaume de Belgique en ce qui concerne les négociations avec la Pologne et le soutien des efforts de notre pays en vue d'adhésion aux structures de l'Europe unie.

BIJLAGE 2**ANNEXE 2**

UITEENZETTING VAN DE HEER ROBERT MROZIEWICZ, ONDERSTAATSECRETARIS VAN DE DEFENSIE VAN DE REPUBLIEK POLEN (18 FEBRUARI 1998)

EXPOSÉ DE M. ROBERT MROZIEWICZ, SOUS-SECRÉTAIRE D'ÉTAT AU MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE DE LA RÉPUBLIQUE DE POLOGNE (18 FÉVRIER 1998)

THE ASSUMPTIONS OF THE LONG-TERM PROGRAM OF THE DEVELOPMENT OF THE ARMED FORCES

Taking into account the progress in the adaptation of Poland's defence system to NATO standards and the perspective of joining NATO in 1999, Polish Government has prepared basic assumptions of a program for a long-term development of the armed forces. This program envisages a model of the forces commensurate with the expected conditions and needs of Poland's military security in a 15-year perspective. Its provisions are based on a prognosis of possible threats to national security, assume Poland's membership of NATO, and focus on the need to achieve interoperability of Polish forces with those of NATO and the tasks that the forces may be required to carry in the future. The chief objectives of the program include:

- improvement of the command system on all levels,
- modernisation of basic weapons and equipment to bring them closer to NATO technological standards,
- ensuring maximum possible mobility of the armed forces,
- reduction of the armed forces personnel to about 180 thousand (that is 0.5% of the population),
- bringing the level of professionalisation of the armed forces to about 50%,
- cutting the length of the conscript service from 18 to 12 months,
- adaptation of the military education system to the new needs,
- increase of funds allocated for military education,
- ensuring the financial stability for the armed forces,
- creation of a modern logistic system.

The program has also been constructed with a view to Poland's future membership of NATO. It provides for:

- founding of the combat composition of the armed forces on two principal elements: operational forces (committed to NATO) and the territorial defence forces,
- ensuring the host nation support capability,
- readiness to accept large quantities of Allied combat assets supplied by land, sea and air,
- preparation of selected units in each of the three services to become part of NATO rapid reaction forces,
- preparation of selected units for operation within multinational corps.

All objectives and requirements of the long-term program have been included into the current priorities of development and functioning of each of the armed forces services. Eleven programs of technical modernisation have been adopted. Many of those programs (including those concerning reconnaissance and radio-electronic warfare equipment, command and communication equipment, air defence, Air Force and Navy equipment) include concrete development plans which take fully into account the needs of integration with NATO.

In general, the implementation of the assumptions of the 15-year program of modernisation and development of the armed forces will result in a smaller but more mobile and well equipped force. It will also fundamentally improve the ability of Polish forces to contribute to NATO collective defence and new missions.

INTEROPERABILITY

A key task for the Polish armed forces is reaching the ability to effectively cooperate with forces of NATO countries. This issue has been in the centre of our attention since the very onset of Poland's military cooperation with NATO. Of special significance in our efforts to reach this goal has been the

Planning and Review Process. Currently, Poland is taking part in the second cycle of PARP. During the first cycle, between 1995 and 1996, 17 interoperability objectives were agreed with NATO. They were implemented in the first place in units declared for cooperation in the PfP framework and for possible participation in NATO-led peace-support operations. In the second cycle (1997-1999), Poland has been working on the implementation of 41 goals, primarily in such areas as:

- command and control,
- tactics and operations of forces,
- navigation and air-management procedures,
- logistics.

Our participation in PARP has already produced significant results:

- New systems of combat readiness have been introduced, similar to those used in NATO countries.
- The first phase of introducing changes aimed to adapt Polish command system to NATO standards has been completed.
- Significant progress has been noted in interoperability of the reconnaissance systems. It is possible for Poland to meet all conditions necessary to integrate its reconnaissance systems with those of NATO in 2-3 years.
- Conceptual works on the reconstruction of the air-defence system according to the interoperability requirements have been completed.
- Works have started to ensure Polish Navy's minimal interoperability with NATO naval forces. They include planning of operations, tactical principles of manoeuvre of naval tactical groups, use of weapons, and the command systems.
- Works are being conducted on the modernisation of logistics. The Defence Resource Management Model (DRMM) is being introduced into the armed forces.
- Significant progress has been achieved in introducing NATO standards to military cartography.

On the basis of the experience gathered in PARP, the Ministry of National Defense has prepared a program for reaching interoperability by the entire armed forces.

THE PRELIMINARY ESTIMATES OF DIRECT AND INDIRECT COSTS OF POLAND'S INTEGRATION WITH NATO

A credible analysis of the costs of Poland's integration with NATO requires that the direct costs of integration be separated from those which are only indirectly related to it. Various studies made in recent years in Western research institutions grossly overestimated the costs of enlargement, to a large degree due to their failure to make this distinction.

In the approach adopted by the Polish Ministry of National Defence, the direct costs of Poland's integration with the Alliance include:

- Poland's contribution to NATO common-funded budgets,
- costs of personnel delegated to NATO structures and headquarters,
- costs necessary to reach the minimal level of interoperability (mostly purchases of communication equipment, airfield navigation systems, IFF systems, port and air-base equipment).

Preliminary estimates made in the Ministry of National Defense assess so defined direct costs of Poland's integration with NATO in the period 1998-2010 to total about 9.6 million PLN (about 3 billion USD). In this period they will constitute, on average, about 5% of the defence budget.

It is worth noting that Poland has been bearing costs directly related to integration with NATO since 1994. A number of important efforts, including in the area of interoperability, have been already undertaken in the framework of PfP cooperation. The overall cost of those efforts in the years 1994-1997 was about 328 PLN (about 103.4 million USD).

The indirect costs of integration are related mostly to the necessary modernisation of the armed forces (including the adaptation of their equipment to NATO standards) and reaching of their full interoperability with NATO. According to our preliminary assessments, in the next 15 years, these costs will total about 8.42 billion PLN (about 8.3 billion USD).

THE PROSPECTS FOR THE DEVELOPMENT OF POLAND'S DEFENCE BUDGET

It is of immense importance for the credibility of Poland as a NATO member, that it is able not only to cover the main costs of integration but also to ensure the level of defence spending which would guarantee

implementation of the comprehensive program of modernisation of the defence system, including the armed forces.

Currently, Polish defence budget's share in GDP is about 2,4%, which is close to NATO's average. This value will not significantly change in the next several years. However, along with the growth of the GDP, the resources allocated to defence will systematically grow. It is estimated that the defence expenditures in the years 1998-2002 will grow by 3,2% annually, and the 2012 defence budget will be 56% higher than that of 1998 (in real terms).

At the same time, according to the Government's declaration, in the years 1998-2002, the so called material expenditures, that is expenditures on the purchase of armaments, on infrastructure and on research and development, will grow by 3% faster than the state budget. In the following years, they will grow at least at the same rate as the state budget. As a result, by 2012 this kind of expenditures will be almost quadrupled.

BIJLAGE 3

**UITTEENZETTING VAN DE HEER J. SEDIVY, MINISTER
VAN BUITENLANDSE ZAKEN VAN DE TSJECHISCHE
REPUBLIEK (1 APRIL 1998)**

**DE UITBREIDING VAN DE NAVO EN DE TSJECHISCHE
REPUBLIEK**

ANNEXE 3

**EXPOSÉ DE M. J. SEVIDY, VICE-PRÉSIDENT DU CONSEIL
ET MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES DE LA RÉPU-
BLIQUE TCHÈQUE (LE 1^{er} AVRIL 1998)**

**L'ÉLARGISSEMENT DE L'OTAN ET LA RÉPUBLIQUE
TCHÈQUE**

J'ai le très grand honneur de m'adresser à cette assemblée prestigieuse. Je considère votre invitation devant vous comme l'expression de votre intérêt et de responsabilité pour l'admission de la République tchèque dans l'Alliance de l'Atlantique Nord dont vous allez décider et je l'apprécie beaucoup.

Les discussions portant sur l'avenir de l'OTAN ont trop souvent souligné — cela est toujours actuel — les circonstances concrètes qui ont entraîné la création de l'Alliance, organisation regroupant des États afin de les protéger contre une menace extérieure bien définie. Mais l'OTAN n'est pas et n'a jamais été uniquement une alliance pragmatique censée assurer la sécurité dans le cadre de circonstances historiques concrètes. On oublie souvent que c'est l'idée de la défense collective des valeurs et les principes du monde libre et démocratique qui est en cause. C'est ce fondement justement, de concert avec une structure militaire intégrée, efficace, et une force militaire suffisamment puissante des pays membres, qui permet à l'Alliance non seulement de réagir positivement aux changements survenus en Europe depuis la fin de la guerre froide, mais qui en fait un des éléments clés de la nouvelle architecture sécuritaire européenne.

À l'heure actuelle, l'élargissement de l'OTAN est un processus qui, fondamentalement, contribue à mettre en place le système sécuritaire en Europe centrale. Son importance politique, économique, morale et historique est considérable. Il s'agit d'étendre la zone de stabilité et de prospérité ce qui, pour la première fois dans l'histoire, jette les bases de la construction d'un continent non divisé, se nourrissant de valeurs de liberté, de démocratie et de l'économie de marché.

Assurer de la meilleure façon la sécurité, la souveraineté et l'intégrité territoriale de la République tchèque représente indubitablement la principale priorité de sa politique extérieure. Mais elle n'oublie pas pour autant que sa sécurité est étroitement liée à la stabilité et la sécurité du reste de l'Europe. La stabilité et la paix en Europe ne sont pourtant pas une valeur spontanée, allant de soi. La sécurité et la stabilité globale doivent être le fruit d'efforts importants de toutes les parties. Compte tenu de notre expérience historique, il est dans l'intérêt de nous tous que la République tchèque figure au nombre de ceux qui manifestent cette volonté.

Le gouvernement de la République tchèque est convaincu que l'existence d'une nouvelle structure sécuritaire en Europe, fondée sur l'ouverture à tous les États démocratiques européens et refusant le concept traditionnel de la sécurité comme un jeu ou la victoire d'une partie signifie la défaite de l'autre, constitue la seule réponse correcte à ce genre de défi. Les organisations et institutions européennes et transatlantiques qui ont déjà fait leurs preuves constituent les pierres angulaires de cette architecture nouvelle. Mais seule une organisation qui s'inspire du principe de défense collective tout en disposant de moyens politiques et militaires suffisants pour la mise en œuvre de ses objectifs, peut devenir son principal pilier, solide et efficace. Et c'est aujourd'hui l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord, l'UEO, l'UE ainsi que le Conseil de l'Europe qui représentent les autres grandes composantes de ce système émergent. S'inspirant du principe de sécurité coopérative, l'OSCE occupe une position spécifique. La participation active de la République tchèque à la résolution de problèmes sécuritaires paneuropéens constitue la toile de fond de sa candidature à l'OTAN. C'est dans ce cadre-là qu'il faut interpréter aussi l'intérêt de l'État tchèque d'adhérer à l'UE et l'UEO, et cela afin de pérenniser son ancrage dans la communauté des États démocratiques européens.

*
* *

La République tchèque est consciente de sa part de responsabilité, aux côtés de la Pologne et de la Hongrie, dans la mise en œuvre réussie du processus de l'élargissement de l'OTAN. Il ne s'agit pas uniquement de responsabilité face aux citoyens tchèques et les actuels États membres de l'OTAN, mais aussi face aux États d'Europe centrale et orientale qui considèrent leur adhésion à l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord comme l'accomplissement de leur intérêt vital.

L'élargissement de l'Alliance est et doit rester un processus ouvert. Non seulement dans notre intérêt, mais aussi dans celui d'une Europe de stabilité, fondée sur un aménagement sécuritaire nouveau. Une Alliance ouverte n'est pas pour nous un impératif lointain mais présent. Notre préparation à l'adhésion et le déroulement des processus de ratification tant dans les États membres que dans les pays invités influenceront également l'élargissement de l'OTAN aux autres pays.

Le gouvernement de la République tchèque est convaincu qu'à long terme, ce processus sera profitable à tous, y compris à la Russie et à l'Ukraine. La République tchèque conçoit l'Acte fondateur signé par l'OTAN et la Russie, ainsi que la Charte du partenariat renforcé entre l'OTAN et l'Ukraine comme deux éléments clé de la nouvelle architecture sécuritaire européenne. Au moment où la Russie connaît une transformation économique difficile et se trouve confrontée à une situation intérieure complexe, l'existence d'États stables et prospères dans la région d'Europe centrale et orientale va dans le sens de ses intérêts. Prête à lier des relations constructives avec la Russie et l'Ukraine, la République tchèque contribuera à asseoir la démocratie et l'économie de marché dans ces deux pays.

*
* *

Quelle est donc l'OTAN à laquelle la République tchèque souhaite adhérer? L'adaptation de l'OTAN aux défis actuels et futurs signifie qu'elle intégrera un nombre plus important de pays et entamera une coopération plus solide avec les États partenaires par le biais du Conseil de partenariat euroatlantique et du programme renforcé du partenariat pour la paix. Elle maintiendra des relations privilégiées avec la Russie et l'Ukraine. Elle aura des rapports institutionnalisés avec les pays du pourtour méditerranéen. La réforme interne apportera une réduction du nombre des commandements mais aussi une plus grande souplesse opérationnelle et une ouverture de coopération avec les partenaires pour la préparation de futures opérations communes. Sa structure réformée renforcera l'élément européen dans les activités de défense et de sécurité en sorte que les opérations menées par les États européens bénéficient du soutien de l'OTAN. Malgré tout cela, les grands principes du fonctionnement de l'OTAN restent inchangés. L'OTAN demeure une alliance de défense, défense collective des États membres, fondée sur une coopération transatlantique.

Tous ces changements font partie de l'adaptation de l'OTAN à la réalité européenne depuis la fin de la guerre froide. L'objectif final représente la mise en place d'une structure assurant un accomplissement efficace de la vocation de l'OTAN — la défense collective des pays membres — mais aussi permettant de mieux gérer les crises dans l'espace euroatlantique. Autant d'éléments que devrait refléter le nouveau concept stratégique de l'Alliance censé être débattu au sommet de l'OTAN en avril 1999 à Washington. La République tchèque se félicite de cette évolution, la soutient et elle aide à sa réalisation, persuadée qu'elle concourra à un renforcement nouveau des liens transatlantiques et à la construction d'une Europe non divisée et démocratique qui saura faire valoir ses intérêts dans le monde.

La République tchèque intègre progressivement les structures européennes auxquelles elle appartient depuis longtemps de par son histoire, sa position géographique, ses traditions et son présent démocratiques. Sur une toile de fond euroatlantique, marquée de l'identité européenne, il émerge une nouvelle architecture de défense et de sécurité. La République tchèque y trouve sa place. La possibilité d'adhérer à l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord est une chance unique pour la sécurité de notre pays, et aussi un défi historique.

En définissant les perspectives de la République tchèque en sa qualité de membre de l'OTAN, nous ne perdons pas de vue les contraintes naturelles. Elle ne saurait fournir ni une quantité considérable d'unités, ni un grand dispositif militaire ou des matières premières stratégiques. Par contre, nous devons tout faire pour devenir l'un des membres de qualité, et ceci tant dans le domaine militaire que politique. La République tchèque a donc la détermination et la volonté d'honorer tous ses engagements et d'endosser sa part de responsabilité à la fois au sein de l'OTAN et en dehors d'elle. La République tchèque souhaite devenir un allié fiable et lisible, prêt à apporter sa participation active à la sécurité de l'espace transatlantique. Dans cette optique, les activités de l'unité tchèque au sein des SFOR en Bosnie-Herzégovine en sont une preuve tangible.

*
* *

Après la signature le 16 décembre 1997 des protocoles d'accession par les ministres des Affaires étrangères des pays membres de l'OTAN, le processus d'élargissement en arrive à sa phase de ratification. La République tchèque se félicite que ce processus se déroule sans accroc. Il est arrivé à son terme au Canada, au Danemark, en Norvège et en Allemagne. La République tchèque croit en votre consentement. Je suis convaincu que l'élargissement de l'OTAN renforcera d'une part la sécurité des trois pays invités, et d'autre part, en étendant la zone de paix, contribuera à faire progresser la sécurité en Europe et dans l'espace transatlantique. Le gouvernement de la République tchèque est convaincu que les 16 pays membres approuveront les protocoles d'accession en sorte que la République tchèque, la République de Pologne et la République de Hongrie puissent prendre part, en avril 1999, au sommet de l'OTAN à Washington comme des alliés à part entière.

Après avoir examiné toutes les circonstances, le gouvernement de la République tchèque a décidé d'entamer au plus vite la ratification de son accession à l'Alliance atlantique. Or, au mois de janvier dernier, le Parlement de la République tchèque a été saisi des documents en question que la chambre des députés a adoptés en première lecture. Pour l'heure, cette question a été examinée dans la plupart des commissions et on suppose que l'Assemblée plénière de la chambre des députés pourrait prendre une décision définitive lors d'une séance extraordinaire, dès ce mois-ci. L'approbation de l'accession par les deux chambres du Parlement de la République tchèque devrait être parachevée avant les élections législa-

tives de juin 1998. Le gouvernement est convaincu que la plupart des députés et des sénateurs approuveront l'adhésion de la République tchèque à l'OTAN.

Le processus de ratification de l'accession de la République tchèque au Traité de l'Atlantique Nord sera parachevé par la signature du protocole par le président de la République. Il y sera officiellement invité par le secrétaire général de l'OTAN dès que le processus de ratification dans les pays membres de l'Alliance sera terminé. L'acte même d'accession, à savoir la remise des instruments de ratification sur l'accession aux États-Unis, dépositaire du Traité de l'Atlantique Nord, sera harmonisé et coordonné avec les Républiques de Pologne et de Hongrie. Ensemble nous avons été invités à négocier notre accession au Traité de l'Atlantique Nord, ensemble nous devrions, suite à l'invitation du secrétaire général de l'OTAN, devenir pays membres.

*
* *

Permettez-moi de souligner une fois de plus que, malgré l'importance indéniable du processus de ratification, le gouvernement de la République tchèque n'oublie pas que c'est la préparation réelle des pays invités pour devenir des alliés de valeur dès le premier jour d'adhésion à l'Alliance qui, en définitive, décidera du succès de la première vague d'élargissement. Ainsi la volonté de la République tchèque d'intensifier les préparatifs pour son adhésion à l'OTAN a été manifestée, et ce, dans la déclaration du programme de gouvernement. Malgré tout le travail réalisé, le gouvernement sait très bien que la République tchèque n'est qu'au début d'un chemin long et difficile.

Avant le sommet de l'OTAN à Madrid le gouvernement de la République tchèque a adopté un programme complexe de perfectionnement de la préparation interne à l'adhésion à l'Alliance, divisé en trois phases. En juin 1997, sur la base d'un dialogue entre la République tchèque et l'OTAN il a commencé par identifier les domaines concrets de préparation interne et déterminer les ministères compétents. Plus tard, en septembre 1997, il a examiné l'analyse comparant l'état actuel des domaines susmentionnés avec celui des pays membres de l'OTAN. À l'heure actuelle, le gouvernement prépare des propositions de mesures concrètes à prendre pour éliminer tous les cas de figure où la République tchèque ne répond pas aux normes en vigueur dans les pays de l'OTAN.

Une telle approche, complexe, nécessite un mécanisme de coordination adéquat et efficace. C'est pourquoi le gouvernement a décidé, dès juin 1997, de créer un Comité gouvernemental d'intégration de la République tchèque à l'OTAN, comme partie intégrante d'une structure à trois niveaux. Le premier, c'est-à-dire le Comité gouvernemental dirigé par le premier ministre et composé de membres du gouvernement. Ce comité ne dispose pas de pouvoir de décision mais sert d'organe de conseil au gouvernement. Le deuxième, c'est-à-dire le Comité de travail du Comité gouvernemental. Dirigé par un vice-ministre des Affaires étrangères, sa composition est plus variée que celle du Comité gouvernemental. Y sont représentés non seulement tous les ministères, mais aussi la chancellerie du Conseil des ministres et la chancellerie de la présidence de la République. Le troisième niveau est constitué des neuf groupes de travail qui représentent les différents domaines de préparation interne. La direction des groupes de travail a été confiée aux ministères correspondants.

Parmi les neuf domaines concernés, la législation est le problème le plus urgent. Une analyse juridique des engagements internationaux existants et des normes juridiques nationales dans l'optique des engagements généraux du Traité de l'Atlantique Nord est en voie d'achèvement. L'adoption d'une loi constitutionnelle sur la sécurité de la République tchèque et d'une loi sur la protection des informations confidentielles avant les élections législatives est une priorité pour le gouvernement. L'adoption des textes consécutifs par le parlement de la République tchèque est remise à la période post-électorale. Malgré son mandat temporaire, le gouvernement étudie intensément ces projets de loi.

Mener à terme la réforme de l'Armée de la République tchèque et l'adapter aux normes en cours dans les Forces armées des pays membres de l'Alliance représente un autre impératif. Il faut parvenir à une interopérabilité efficace des unités de l'Armée tchèque avec celles des États de l'OTAN. Le gouvernement estime que la participation progressive de la République tchèque aux procédures de planification de défense de l'OTAN est une démarche importante qui fera avancer la préparation de l'Armée tchèque à l'intégration aux structures de l'Alliance. La réponse au questionnaire pour des plans de défense et la préparation en cours des objectifs de force constituent une base solide pour une future évolution rationnelle de l'Armée tchèque vers les structures militaires intégrées de l'OTAN. La conception du développement du ministère de la Défense d'ici l'an 2003 avec une perspective jusqu'à 2008 s'appuie sur les cycles de plans de l'Alliance tout en tenant compte des objectifs de force.

L'existence de spécialistes ayant de bonnes connaissances linguistiques est une des conditions premières pour que l'Armée de la République tchèque réussisse son intégration aux structures de l'OTAN et le gouvernement en est conscient. Une préparation intensive du corps des officiers est une priorité à court terme. À moyen et à long terme, il faut encourager la professionnalisation des sous-officiers.

Une solution complexe aux questions relatives à la gestion des crises et à la planification des états d'urgence civile serait aussi indispensable pour l'adhésion de la République tchèque à l'OTAN. Les inondations de l'été dernier en Moravie ont montré l'urgence de la mise en œuvre d'un tel système de gestion des crises.

La République tchèque sait que l'adhésion à l'OTAN n'apporte pas uniquement un avantage direct en matière de sécurité, aux termes des garanties formelles formulées dans l'article 5 du Traité de l'Atlantique

Nord et conçoit son intégration à l'Alliance comme l'expression de sa part de responsabilité au maintien de la paix en Europe. À cette fin, il faut allouer des ressources et moyens nécessaires. Aucun parti parlementaire démocratique ne conteste la décision de septembre 1996 par laquelle le gouvernement de la République tchèque s'engage à augmenter de 0,1 % du PIB les dépenses en matière de défense afin qu'en 2000, elles représentent 2 %. Le gouvernement compte modifier considérablement les règles budgétaire en sorte que les dépenses en matière de défense puissent faire l'objet d'une programmation sur plusieurs années.

La mise en place ou la modernisation des éléments de l'infrastructure selon les normes de l'OTAN est une condition première à la réalisation des garanties de sécurité selon l'article 5 du Traité de l'Atlantique Nord. Il faut que la République tchèque mette en place les conditions nécessaires pour recevoir les renforts envoyés par les forces alliées en cas d'attaque militaire.

La mise en place d'une aide d'État au développement de l'industrie de l'armement, au système de mobilisation économique et à leur intégration aux programmes de défense communs de l'OTAN se doit d'être une priorité.

Le gouvernement sait que le soutien de l'opinion publique est indispensable pour une action positive de la République tchèque au sein de l'OTAN. Il se félicite des bons résultats des sondages d'opinion et espère qu'ils ne se limiteront pas aux 60 % d'opinions favorables actuelles. Selon le dernier sondage réalisé par l'agence tchèque STEM, 65 % des citoyens diraient oui dans le cadre d'un référendum sur l'adhésion à l'OTAN.

Le gouvernement sait aussi que le contrôle civil des forces armées est une condition supplémentaire à l'adhésion à l'OTAN. Dans ce domaine, la République tchèque peut renouer avec la tradition d'une armée apolitique de l'entre deux guerres et d'après 1989. Non seulement le ministère de la Défense et le gouvernement, mais aussi le parlement et la présidence de la République tchèque s'engagent de manière significative sur la question.

Je suis convaincu que l'intégration de la République tchèque à l'OTAN constituera un espace nouveau pour l'approfondissement de la coopération bilatérale avec les pays membres de l'Alliance, et ce dans tous les domaines. J'aimerais saisir cette occasion pour exprimer mon espoir qu'en sa qualité de membre de l'OTAN, la République tchèque aura la possibilité d'intensifier ses contacts avec le Royaume de Belgique, déjà efficaces et profitables aux deux parties, et ceci au-delà des seuls domaines militaires et sécuritaires. Je vous remercie de votre attention.

BIJLAGE 4**ANNEXE 4**

—

**UITEENZETTING VAN DE HEER LÁSZKÓ KOVÁCS,
MINISTER VAN BUITENLANDSE ZAKEN VAN HONGA-
RIJE (21 APRIL 1998)**

—

**EXPOSÉ DE M. LÁSZKÓ KOVÁCS, MINISTRE DES AFFAI-
RES ÉTRANGÈRES DE LA HONGRIE (21 AVRIL 1998)**

Hungary considers the enlargement of the North Atlantic Treaty Organization as a unique historic step that will expand the zone of stability and security to the benefit of all countries of the Euro-Atlantic region. Hungary's accession to NATO is a decisive step in the process of firmly anchoring itself in the community of democratic nations, with whom it shares the same values, interests and goals. Hungary is determined to play its part in ensuring international peace and justice, democracy and human rights, the principles and practice of the rule of law and a free market economy. Hungary is also ready to contribute to the common defense of the Alliance and to the security of the entire Euro-Atlantic area.

Hungary's accession to NATO is based not only on the consensus of all parties represented in the Hungarian Parliament but also possesses an overwhelming support of the Hungarian citizens. This was manifested in the impressive result of the referendum held on 16 November 1997 on the country's accession to the Alliance.

It is the firm intention of Hungary to provide for its own security and contribute to the security of all its Allies within the framework of a cohesive, strong NATO, based on solidarity among its members on both sides of the Atlantic. Hungary fully accepts all the responsibilities and obligations and wishes to enjoy all rights stemming from membership.

Hungary accepts the broad approach to security as outlined in NATO's Strategic Concept. Hungary is determined to participate fully in NATO's integrated Military Structure and in Collective Defense Planning. Hungary will commit the bulk of its armed forces to collective defense and is ready to commit forces, as necessary, to other NATO missions as well.

Hungary will allocate adequate budgetary resources for the implementations of its commitments. The country's sustainable economic growth and the envisaged increase of defense expenditure will provide foundation for fulfilling them.

The Republic of Hungary fully supports the continued openness of the Alliance, as stated in the Madrid Declaration. Hungary has a vested interest in seeing all countries of Central and Eastern Europe become members of the Alliance that wish to do so, once they have fulfilled the criteria of membership. Hungary remains committed to supporting their efforts and to sharing its experiences gained during the accession process.

In the period to come Hungary will further intensify its efforts to successfully complete its preparation for membership.

The Hungarian Government expresses its gratitude to all those in Belgium, civilians and military alike, who have helped the entire process of Hungary's accession to NATO with dedication and a high level of professionalism.

The Hungarian Government hopes that the upcoming debates on NATO enlargement in the Parliament will reflect the constructive approach that has consistently characterized the position of Belgium in all earlier phases of the enlargement process. Legislators in both current and future member states are facing the historic challenge of making a decision that will shape the future of the Euro-Atlantic region for a long time to come.